

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance, et adoption du compte rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2020

Page 4

Présentation du plan de relance

page 6

ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Page
2020-104	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	14
2020-105	Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux -	

	Régularisation et modifications	14
2020-106	Majoration des indemnités de fonction - Modifications	23
2020-107	Syndicat mixte de l'aéroport du Grand Nevers – Désignation de représentants du Conseil municipal - Modifications	23
2020-108	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation de représentants du Conseil municipal	23
2020-109	Désignation de représentants au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Nièvre	24
2020-110	Saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans le cadre des délégations de service public	24
2020-111	Rapport d'activité de Nevers Agglomération 2019	25

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2020-112	Adhésion au groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de contrôle, d'entretien courant et de maintenance des poteaux à incendie, des points d'eau naturels et artificiels et des points de puisage publics	29
2020-113	Décision modificative n°2	29
2020-114	Modification de tarifs – Grille tarifaire Droits de place marchés et activités commerciales	31

RESSOURCES HUMAINES

2020-115	Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service de santé et sécurité au travail	32
2020-116	Création de 3 postes adultes relais – Brigade de tranquillité publique	32
2020-117	Actualisation du tableau des emplois	39

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2020-118	Attribution d'une subvention de fonctionnement Journée des Etudiants	39
----------	--	----

JEUNESSE – VIE CITOYENNE

2020-119	Convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant avec la MSA	40
2020-120	Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance	40

EDUCATION

2020-121	Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation de la Ville de Nevers – Année scolaire 2019/2020	40
2020-122	Participation de la Ville de Nevers aux frais d'abonnement des enseignants des écoles primaires de Nevers au réseau Canopé	41
2020-123	Acte de candidature auprès de l'UNICEF France au titre de Ville amie des enfants – Mandat électoral 2020/2026	43

CULTURE

2020-124	Convention entre la Ville de Nevers et la Ville de Clamecy – Renouvellement de la convention de dépôt de mobilier archéologique de Compièrre au musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland	44
2020-125	Lecture publique : convention de partenariat « Hommage à Eric Rohmer »	44
2020-126	Dispositif des livres à soi : convention de partenariat	45
2020-127	Cours d'art dramatique : partenariat Théâtre du Temps Pluriel / La Maison / Ville de Nevers	46

CADRE DE VIE

2020-128	Rétrocession par Nièvre Habitat de parcelles dans le Domaine Public Communal dans le cadre du lotissement du Pré-Plantin	46
2020-129	Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modalités de mise à disposition dossier au public	46
2020-130	Démolition de logements pour 1001 Vies Habitat	49

DEVELOPPEMENT URBAIN

2020-131	Avenant de transfert et mise à disposition du réseau de chaleur urbain de Nevers	50
-----------------	--	----

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir.

Je déclare la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2020 ouverte. Il s'agit d'une séance de rentrée d'automne, puisque nous sommes le jour de l'automne.

Bienvenue dans des conditions un peu particulières. Nous allons essayer de respecter les règles sanitaires. Exceptionnellement, la salle de détente et de collation ne sera pas ouverte, mais vous avez à disposition de quoi boire et vous sustenter quelque temps, même si je pense que le Conseil ne devrait pas, logiquement, être très long. J'invite d'ailleurs tout un chacun à maîtriser ses durées de parole pour qu'elles soient raisonnables, puisque nous sommes quand même réunis dans une salle et non pas à l'extérieur.

Nous testons de nouveaux micros, puisque nous avons eu des dysfonctionnements avec les précédents, et, s'ils donnent satisfaction, ces micros devraient être intégrés ensuite dans le mobilier, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Je vais donner lecture des procurations.

Chrystel Pitoun a donné procuration à Anne Wozniak, Martine Mazoyer à Cécile Dameron, Muriel Marty, qui est à Paris au Congrès des cités internationales, à Françoise Hervet, Mahamadou Sangaré à Daniel Devoise et Guy Grafeuille à moi-même.

Je vais proposer la désignation de deux secrétaires de séance, qui pourraient être, si vous en êtes d'accord, Françoise Hervet et François Diot.

Il n'y a pas d'oppositions ?

Ils sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité.

Nous avons à adopter le compte rendu du Conseil municipal du 7 juillet 2020.

Y a-t-il des questions ou des interrogations ?

Nous le votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Avant de présenter en synthèse le plan de relance, ses objectifs nationaux, mais également comment, dans un premier temps, nous nous sommes positionnés sur un plan local, quelles délibérations souhaitez-vous voir abordées individuellement, sachant que, si vous en êtes d'accord, nous voterions les autres successivement, mais ensemble ?

Pas d'oppositions à cette méthode, que nous maintenons ?

Monsieur Diot.

M. Diot –

Nous en avons beaucoup moins que vous, Monsieur le Maire, et d'ailleurs celles que nous voulions aborder, vous les avez déposées aussi. Nous serions voir abordées les délibérations suivantes : n° 105 et 106 (indemnités de fonction), n° 111 (rapport d'activité de Nevers Agglomération 2019), n° 116 (création de 3 postes d'adultes relais pour la brigade de tranquillité publique), n° 122 (participation de la Ville de Nevers aux frais d'abonnement des enseignants des écoles primaires de Nevers au réseau Canopé), n° 129 (modification simplifiée du plan local d'urbanisme). Nous

avons déposé qu'une motion, et une demande de précision sur une décision du Maire, en l'occurrence la décision n°154.

- M. le Maire – Votre demande sur la décision du Maire est parvenue hors délai, Monsieur Diot. J'insiste sur ces délais, parce que cela nous permet d'avoir des éléments de réponse.
Pour tout vous dire, j'arrive de Paris, où j'étais aussi à la rencontre des villes internationales, et je n'ai pas pu examiner le point que vous souhaitiez voir. Je demanderais donc à chacun de respecter les délais, majorité comme opposition.
- M. Diot – Comme vous le souhaitez, mais je ne pense pas qu'il y ait besoin de 48 heures pour donner la réponse à la question.
- M. le Maire – Ce n'est pas 48 heures ; je suis là depuis un quart d'heure.
- M. Diot – Nous l'avons envoyée il y a 48 heures.
- M. le Maire – Non, il y a moins de 48 heures ; vous l'avez envoyée hier.
J'étais hier à Paris, et je n'ai pas pu examiner les demandes qui me sont parvenues.
- M. Diot – Serait-il possible à l'avenir, dans ce cas-là, que nous ayons les décisions du Maire au moment de l'étude des commissions ? D'ailleurs...
- M. le Maire – Vous les avez quand ?
- M. Diot – En même temps que le dossier du Conseil, c'est-à-dire dans les délais, à la minute près, de fin des 5 jours francs. Il serait bien que nous les ayons auparavant, et ainsi nous pourrions les étudier avant les commissions. Il y a des questions que nous pourrions poser en commission, sans embêter tout le monde en Conseil avec des questions techniques. Ce n'est pas un problème ; nous poserons la question par écrit.
- M. le Maire – Oui. J'y suis favorable.
L'essentiel, c'est que tout le monde soit éclairé. Je suis favorable, et je vais demander à ce que l'on vous envoie les décisions en amont des commissions. Et ainsi tout ce qui pourra être purgé à ce moment-là le sera, ce qui ne vous empêche pas de revenir si vous le souhaitez, mais merci de nous le dire dans le délai imparti.
Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Pour le groupe majoritaire, nous souhaitons voir aborder les délibérations suivantes : 105, 107, 108, 110, 111, 113, 114, 116, 118, 119, 121, 125, 126, 129, 130 et 131.
- M. le Maire – Merci. Pas d'autres demandes ?
Je vous propose de voter ensemble, en les appelant successivement, pour respecter la procédure :
- La délibération n° 110. Saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans le cadre des délégations de service public.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adoptée à l'unanimité.

- La délibération n° 112. Adhésion au groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de contrôle, d'entretien courant et de maintenance des poteaux à incendie, des points d'eau naturels et artificiels et des points de puisage publics.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

- La délibération n° 115. Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service de santé et sécurité au travail.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

- La délibération n° 117. Actualisation du tableau des emplois.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

- La délibération n° 120. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, suite au transfert à la Ville de Nevers.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

- La délibération n° 124. Convention entre la Ville de Nevers et la Ville de Clamecy – Renouvellement de la convention de dépôt du mobilier archéologique de Compierre au musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

- La délibération n° 127. Cours d'art dramatique : partenariat Théâtre du Temps Pluriel / La Maison / Ville de Nevers. .

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

1 abstention.

Adoptée à l'unanimité.

- La délibération n° 128. Rétrocession par Nièvre Habitat de parcelles dans le Domaine Public Communal dans le cadre du lotissement du Pré Plantin.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

Information sur le plan de relance

M. le Maire –

Il me semblait important que nous revenions, à titre d'introduction de ce Conseil, et d'information, surtout, sur le plan de relance annoncé par le gouvernement, sur lequel les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale sont attendus, notamment, pour contribuer à la relance de notre pays.

Pour cette intervention, j'aborderai les points suivants :

Je vais rappeler le cadre prévu par le gouvernement.

Puis j'évoquerai le travail préparatoire qui a dû être effectué en quelques jours par la Ville de Nevers.

Enfin, j'énoncerai les propositions qui, *in fine*, ont été retenues par la préfecture de la Nièvre et transmises au Préfet de Région pour arbitrage, sachant que ce n'est pas exhaustif, que c'est un début. Nous avons demandé de plutôt resserrer ce qui allait être retenu sur de gros projets, quitte à revenir après sur d'autres projets sur lesquels nous allons sans doute devoir accélérer.

I – Le cadre prévu par le gouvernement

Le Président de la République a souhaité engager la relance en reconstruisant une économie forte, plus écologique, plus souveraine et solidaire.

Par instruction du 30 juillet 2020, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités, Jacqueline Gourault, a précisé les modalités et les orientations d'une dotation exceptionnelle auprès des collectivités de 1 milliard d'euros venant en complément des dispositifs habituels.

Dans ce cadre, trois thématiques prioritaires sont identifiées :

- Les projets relatifs à la transition énergétique,
- Les projets ayant trait à la résilience sanitaire,
- Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Une priorité est aussi donnée aux projets prêts à démarrer rapidement, le choix des projets retenu revenant au Préfet de Région (vous savez que nous avons changé de Préfet de Région il y a peu. Je vais recevoir prochainement l'actuel et le nouveau.).

La Région Bourgogne Franche-Comté se voit donc dotée d'une enveloppe supplémentaire, dans le cadre du plan de relance, de 46 millions d'euros.

18 millions d'euros seront attribués en 2020, et le solde en 2021.

La programmation retenue sera rendue publique le 15 octobre 2020 pour les premiers projets, et le 30 janvier 2021 pour les suivants.

II – Le travail préparatoire effectué par la Ville de Nevers

Nous avons mené un travail avec les services, que je remercie, afin d'identifier l'ensemble des projets susceptibles de rentrer dans le cadre – qui est assez large, vous l'avez vu – et de contribuer au plan de relance, et pouvant prétendre à des financements complémentaires.

Ils ont été hiérarchisés en fonction de leur « maturité » en allant sur des projets déjà lancés et pour partie financés jusqu'à des projets n'ayant pas encore fait l'objet des études préliminaires (car la partie « études » entre aussi en compte).

Chacun d'eux (47) a fait l'objet d'une fiche détaillée transmise aux services préfectoraux.

• Sur les demandes de compléments de financement, nous avons un certain nombre de dossiers pour lesquels une réponse est attendue :

- Accessibilité et mise en sécurité de la médiathèque Jean Jaurès. Etant rappelé que nous avons un projet d'ampleur qui serait son éventuelle rénovation totale, et éventuellement son transfert à l'intercommunalité, au titre d'une politique culturelle et y compris musicale, car le conservatoire serait concerné.
- Accessibilité des vestiaires de la maison des sports. Beaucoup de travaux ont été accomplis, mais ils ne sont pas tous terminés.

- Signalisation intelligente, et expérimentation avenue Bérégovoy. D'ailleurs, les passages piétons ont été posés, et ils seront mis en service courant octobre.
 - Stationnement connecté, avec les capteurs de Smart City. Cela rencontre pas mal de succès, et l'objectif est de développer ces capteurs sur l'ensemble de la ville et des sites de stationnement.
 - Maison de la petite enfance et des parentalités. Nous avons la mauvaise surprise d'un fort désamiantage nécessaire. Cela pourrait nous aider dans le budget de ce projet.
 - Site de la Jonction, qui fait l'objet d'un aménagement par un espace ludique, que vous êtes peut-être allés découvrir.
- Sur les dossiers qui ont été déposés ayant déjà obtenu un financement de l'Etat :
 - Requalification de la Maison de la petite enfance et des parentalités.
 - Eglise Sainte Bernadette du Banlay : travaux de restauration.
 - Maîtrise de l'immobilier commercial en cœur de ville.
- Sur les projets matures :
 - Place Mossé et abords : travaux d'aménagement urbains.
 - Ecole Alix Marquet : rénovation du toit-terrasse, qui pourrait servir de cour de récréation à l'étage.
 - Ecole maternelle du Mouësse : remplacement des menuiseries.
 - Programme de voirie.
 - OPAH RU : plan façades.
 - Liaison piétonnière et jardin de la Banque de France.
 - Renouvellement de l'éclairage public.
 - Diminution de l'empreinte carbone du parc des véhicules et des engins.
 - Optimisation énergétique des bâtiments communaux.
 - Amélioration de l'école Lucie Aubrac.
 - Restauration de la Porte du Croux, qui avait été accidentée.
 - Travaux de réparation de l'église Saint Pierre, qui sont nombreux et coûteux.
 - Travaux d'extension, peut-être nécessaires, de la Cuisine des Saveurs.
 - Restauration de la façade du Théâtre, et notamment au niveau des études, car c'est ce qui manque pour finaliser nos travaux, plus le ciel de toit.
 - En 2021, si financements – Requalification de voirie du secteur piéton de centre-ville (études, car les travaux seraient prévus en 2022. Nous ferons beaucoup de rencontres avec la population, les riverains et les commerçants à ce sujet.)
 - Aire d'accueil et de service pour les camping-cars.
 - Reconversion de la piscine des Bords de Loire, qui est aussi un projet implicatif, et d'ailleurs nous avons un cabinet d'études qui va accompagner durant 4 mois ce projet et qui va organiser des rencontres avec les habitants et les anciens usagers, ceux qui passent dans un quartier qui est fréquenté.
 - Espace maraîcher.
 - Ecole numérique pour tous.
- Autres projets envisagés :
 - Rénovation de la verrière de la médiathèque Jean Jaurès, si nous conservons la médiathèque à ce lieu-là.
 - Rénovation du bâtiment de la Gloriette, qui est en piteux état.
 - Vidéoprotection, et son déploiement sur l'ensemble de la ville, à terme.
 - Réfection du site Léo Lagrange.

- Rampe d'accès pour les bateaux en Loire, pour laquelle il nous est demandé de la refaire, car certains grands bateaux ont du mal à pouvoir être descendus.
- Passerelle de la gare SNCF – rue de la Rotonde. L'accessibilité de la gare sera réalisée par la SNCF en 2022 ou 2023, et plutôt en 2023, car je crois qu'il y aura un décalage. L'idée est d'en profiter pour permettre l'ouverture sur le quartier de la Rotonde, avec soit une poursuite du souterrain soit une passerelle avec des ascenseurs.
- Skate park, projet sur lequel nous avançons bien maintenant que les pratiquants se sont mis en association.
- Boulevard Pierre de Coubertin.
- Quai de Médine. Avec la prolongation du chemin que nous avons déjà fait le long de la Loire.
- Parking de la Verrerie, où il reste une partie à aménager, avec un sol qui n'est pas très bon, et qui engage des coûts non négligeables.
- Travaux d'aménagement de sécurité du stockage dans les écoles.
- Parcours de visite en réalité augmentée.
- Développement de l'art urbain, qui a déjà pointé son nez dans différents sites.
- Création d'un tiers lieu culturel et associatif. Nous avons quelques idées de localisation.
- Création d'une école pilote de l'environnement.
- Reconstruction de l'école Jules Ferry, qui est une nécessité absolue aujourd'hui.
- Passe à bateaux ou écluse pour remonter la Loire.

D'autres projets pourraient rejoindre ce travail préparatoire. Chacun peut avoir des idées et y contribuer. Je l'ai évoqué déjà, mais nous allons positionner la vidéoprotection, la rénovation des avenues Charles de Gaule et Colbert, au moins une première tranche, le rondpoint de la place de Verdun, qui va pouvoir être réalisé et où on va enlever ce carrefour à feux. Tout cela sera arbitré en fonction de la faisabilité financière des projets, et donc des cofinancements que nous pourrions obtenir.

III. Les propositions retenues par la Préfecture de la Nièvre et transmises au Préfet de Région

Les deux plus gros projets emblématiques ont été retenus, pour essayer de mobiliser la plus grande somme possible, ce qui soulagera la Ville pour d'autres projets : la Place Mossé et la rénovation, réhabilitation de la rue François Mitterrand et rues attenantes, en fonction du périmètre que l'on déterminera. Bref, la refonte de la zone piétonne, du haut du rondpoint de la maison des sports jusqu'à la place Maurice Ravel.

Sur ces deux projets-là uniquement, nous prétendons à 2,3 millions d'euros. L'ensemble des autres projets a bien été pris en compte et ils pourront prétendre à l'ensemble des autres dispositifs (Action Cœur de Ville, DSIL, FNADT, etc.).

Nous espérons avoir un retour qui soit largement positif sur ces projets.

2,3 millions d'euros de subventions proposées par la préfecture de la Nièvre, cela représenterait 70 euros par habitant, et donc un engagement de l'Etat cinq fois supérieur à la moyenne nationale, sans prendre en compte les projets qui sont soumis en parallèle au niveau de l'Agglomération, et que je présenterai lors du Conseil communautaire samedi.

Au-delà de ces sommes supplémentaires à percevoir au titre du plan de relance, nous allons poursuivre, sur les investissements déjà identifiés, des recherches de financement complémentaires :

- Au titre du plan de relance,
- Au titre des dotations annuelles d'investissement de l'Etat.

Dans un contexte financier contraint, cette démarche permettrait de ne laisser à la charge de la Ville qu'une partie résiduelle du financement des investissements, les rendant ainsi financièrement soutenables.

Voilà, en résumé, la façon dont nous avons procédé, et le « catalogue », si je puis dire, sur lequel nous avons porté notre attention, et qui pouvait correspondre à des projets prêts ou rapidement en capacité de l'être ou à des études à lancer immédiatement.

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Bonjour à toutes et à tous.

Excusez-moi, je ne comprends pas bien la méthodologie.

Pourquoi nous avoir dressé cette liste quasi exhaustive, sachant que deux projets seulement étaient retenus ?

Une chose que je n'ai pas comprise non plus, finalement : on ne sait pas encore de quelle enveloppe nous allons être dotés, n'est-ce pas ?

Enfin, il y a une phrase que vous avez prononcée et que je n'ai pas comprise. Vous avez dit que l'investissement était cinq fois supérieur à la moyenne nationale. Est-ce que vous voulez bien nous expliquer cela, s'il vous plait ?

M. le Maire –

Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. L'idée, c'était de partager avec vous ce que, nous, nous avons envie de positionner sur le plan de relance.

Maintenant, je vous ai expliqué que le préarbitrage était fait en préfecture de la Nièvre, et au lieu d'aller chercher un peu de saupoudrage sur beaucoup de projets, il nous a été conseillé dans un premier temps de positionner deux grands projets pour la Ville – et il y en aura aussi pour l'Agglomération – qui, si nous étions retenus à hauteur de 2,3 millions d'euros, nous permettraient d'avoir l'équivalent de 70 euros par habitant, ce qui est cinq fois supérieur en général à ce que nous pouvons avoir comme aides de l'Etat en temps ordinaire sur un projet.

Mme Charvy –

(hors micro)

M. le Maire –

Villes médianes ? Non, c'est du cas par cas. Non, il n'y a pas un quantum décidé par villes de telle strate. Ce qu'attend le gouvernement, ce sont des projets prêts qui puissent permettre de faire travailler les entreprises, de préserver de l'emploi, de, pourquoi pas en créer, de résorber le taux de chômage qui a monté. C'est d'être agiles, et surtout d'avoir des projets utiles, des projets structurants, qui, pour la plupart, étaient prêts ou étaient arbitrés ; ce n'est pas tombé du chapeau. Finalement, cette situation, mais aussi cette manne financière pourrait nous permettre d'être un accélérateur de certains projets sur lesquels nous aurions davantage pris de temps à les réaliser en les phasant sur une plus longue durée. C'était plus à titre d'information, et je reviendrai, bien évidemment, là-dessus.

Je pense que ce plan de relance a été fait principalement pour les petites et les moyennes entreprises, qui sont nombreuses dans la Nièvre. Je précise que nous accueillerons le ministre délégué aux PME, Alain Griset, vendredi. Aujourd'hui, dans les retours que nous avons, y compris par les chambres consulaires, pour prendre la

Nièvre, ces entreprises arrivent à peu près à tenir grâce aux marchés des particuliers, qui ont repris, qui ont été parfois retardés pendant la période de confinement.

Ce qui est avéré et attendu, et je parle d'une manière plus générale, et pas forcément pour la Nièvre, c'est l'importance du soutien des collectivités pour 2021. On sait que 2020 était une année un peu particulière, car une année électorale, comme le sont malheureusement les années électorales qui ralentissent les marchés. Et il y a là une démultiplication avec la crise sanitaire ; il est donc attendu des collectivités qu'elles prennent leur part, ou en tout cas qu'elles créent un dynamisme et un entraînement. Elles sont sur l'aide à la compétitivité des entreprises, elles accélèrent la transition écologique, la biodiversité, elles sont sur la cohésion, sur la jeunesse, sur les personnes précaires. Ce n'est pas que « du mur », il y a un volet territoires et inclusion numérique, l'accompagnement plus long avec la DSIL, qui était déjà un peu favorisée pour les villes d'Action Cœur de Ville.

Bref, on nous demande d'être en capacité de sortir des projets très vite, qu'ils soient petits ou importants, et c'est l'idée de partager cela avec vous, ce soir, ce qui a été retenu, mais ce que nous avons aussi, si je puis dire, en stock, et que nous pourrions évoquer très rapidement en continuité, en fonction de ce qui sera décidé le 15 octobre, et la hauteur de ce qui sera alloué.

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Vous nous avez décrit le plan de relance de telle façon que l'on croit qu'il est une manne providentielle.

Je voudrais quand même – puisque nous sommes dans une enceinte où nous faisons de la politique – remettre un peu les choses en perspective.

Il se trouve que le gouvernement nous avait promis le verdissement et la relocalisation de notre économie. Ce sera, au final, un plan de relance à l'ancienne, qui comprend un volet écologique bien en deçà des enjeux.

Ce plan est incohérent, affichant d'un côté un objectif de transition écologique, et de l'autre, un soutien aveugle à la compétitivité des entreprises sans aucune conditionnalité sociale ni environnementale.

Rappelons que ce gouvernement a déjà signé un chèque en blanc de 22 milliards d'euros aux filières aéronautique et automobile sans les adosser à une trajectoire carbone compatible avec l'Accord de Paris.

1 milliard est proposé pour la relocalisation de notre économie, alors que la France continue à signer et à mettre en œuvre des accords internationaux de libre-échange, et que le gouvernement n'agit pas au niveau européen pour introduire une préférence locale dans les marchés publics.

Pire encore – j'ai en presque terminé, vous m'avez obligée à tenir un discours politique national –, la mesure phare pour la compétitivité, la baisse des impôts de production pour les entreprises, bénéficiera en premier lieu à trois secteurs : la production d'énergie, les industries extractives, et la finance. Quelle cohérence, donc, avec l'objectif de soutien à la transition écologique !

M. le Maire –

Je vais me permettre deux ou trois petits commentaires par rapport à vos propos très dogmatiques, ce qui n'était pas le cas des miens.

Dogmatiques.

Vous savez, le verdissement, ce n'est pas une fin en soi, et puis, quand c'est trop vert, en général, ce n'est pas bon signe, les choses. Je pense que du vert raisonné, comme nous le pratiquons depuis 2014, et qui a été largement compris par la

population, rentre tout à fait dans le cadre du plan de relance du gouvernement. De toute façon, cela m'aurait étonné qu'il vous convienne. Quand vous êtes opposée par principe aux choses, c'est vrai que c'est compliqué.

Ce n'est pas la question d'être une manne ; je pense que tout le monde est conscient que nous avons, en tant qu'élus de la République, une responsabilité pour accompagner au mieux les entreprises, et éviter que votre voisin ne devienne chômeur demain ou la personne que vous connaissez ou pas, peu importe.

Aujourd'hui, il y a un soutien de l'Etat comme jamais il n'y a eu. Même après la Seconde Guerre mondiale. Aucun pays ne soutient, sauf peut-être l'Allemagne, à tel point son économie que la France.

Je vous trouve donc très sévère vis-à-vis de quelque chose d'inédit, sur laquelle un gouvernement a l'occasion malheureusement de se pencher pour la première fois de l'existence du monde moderne, et y compris du monde politique moderne. Je pars du principe que l'on juge toujours après, et c'est un peu facile de juger par dogme et par principe ; avant. A nous d'être bons. Si un plan gouvernemental n'a pas d'implications sur l'aspect local...

Je précise aussi que les entreprises peuvent être aidées directement par ce plan ; il n'est pas que destiné aux collectivités.

Je pense que nous avons déjà, dans notre programme politique, beaucoup de choses autour de l'idée d'accroître tout ce qui est performance énergétique et économies d'énergies, mobilités douces, déplacements en cycles. Cela s'inscrit donc pleinement dans ce plan de relance. Les pistes cyclables coûtent cher, et nous allons nous positionner là-dessus.

Je n'irais pas plus loin. Si, je voulais quand même rappeler, puisque vous faites de la politique, et je vais donc en faire un peu, que le Président de la République, que vous l'appréciez, ou que vous ne l'appréciez pas, c'est quand même le Président de la République de tous les Français jusqu'à ce jour, c'est aussi celui qui est allé chercher – même si cela vous fait sourire derrière votre masque, mais j'arrive à voir les sourires derrière les masques, on s'habitue –, un accord inédit de l'Europe, qui au moins a montré que, même si c'est de façon compliquée, elle pouvait quand même avoir une utilité, hormis d'assurer la paix à nos pays. Il était évident que cet accord n'était pas simple à obtenir, et aujourd'hui cela nous permet aussi d'avoir des fonds de l'Europe plus des fonds de la France.

Après, je le dis comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'aujourd'hui, au-delà des débats politico-politiciens qui auront sûrement lieu à l'heure des échéances électorales qui vont s'égrener au fil des deux années qui viennent, on a surtout une efficacité à attendre de nous, et quelle que soit la conviction politique que l'on a, c'est ce que je rechercherai chaque jour, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Monsieur Diot.

M. Diot –

On ne va pas épiloguer, mais c'est un débat que vous ouvrez vous-même.

Je dis simplement que vous avez entièrement raison ; il y a des sommes inédites. 100 milliards d'euros de plan de relance, qui s'ajoutent aux 460 milliards d'euros de plan de soutien. Cela fait 560 milliards d'euros d'argent public, qui effectivement tombent du ciel. Pour un président qui disait qu'il n'y avait pas d'argent magique, en parlant aux aide-soignantes des EHPAD il y a quelques mois, c'est quand même assez extraordinaire que l'on trouve brutalement 560 milliards d'euros. Ce serait tant mieux si cela servait à quelque chose. C'est-à-dire si c'était conditionné, Monsieur le Maire. Vous savez que la conditionnalité des aides publiques, elle est essentielle, parce que c'est nos impôts, c'est aussi les impôts des Neversois et des

Neversois, ces 560 milliards d'euros. Aujourd'hui il n'y a aucune contrepartie qui est exigée, aucune conditionnalité de ces aides. On a pourtant l'expérience du Crédit Impôt Compétitivité Emploi, le fameux CICE, qui était censé créer un million d'emplois. À l'heure actuelle, je crois qu'il y a un rapport qui vient de sortir, disant que cela a coûté par emploi créé 1 million d'euros. Je pense qu'il faudrait verser directement aux salariés ce million d'euros ; cela serait plus efficace que cela.

Il faut conditionner les aides publiques. Il y a 10 milliards d'euros à nouveau qui sont alloués en baisse des impôts de production, comme on dit dans le jargon. Des Bridgestone, on risque d'en avoir à la pelle à ce prix-là si on n'exige pas des contreparties sociales et environnementales aux aides publiques. C'est de la bonne gouvernance. Je pense que cela devrait être la logique du capitalisme, s'il fonctionnait encore de manière à peu près normale.

Vous lancez un débat en début de Conseil municipal. Ce diaporama, il n'est pas dans le dossier de Conseil. Nous avons demandé, il y a largement plus de 48 heures, à vos services de nous donner quelques éléments sur ce que l'on pourrait discuter en début de Conseil. Nous ne l'avons évidemment pas reçu. Pourrions-nous avoir ce diaporama ? Je n'ai pas vu grand-chose de totalement top secret là-dedans. Mais pour l'information du Conseil, de la presse, des élus que nous sommes, pourrions-nous avoir ce document, même *a posteriori* ?

Je vous demande aussi pourquoi nous ne l'avons pas eu avant.

M. le Maire –

Je vais vous répondre, Monsieur Diot.

Tout d'abord, je n'ouvre pas de débat. Je fais un point d'information, comme cela m'est arrivé d'en faire sur d'autres sujets.

Après, si vous voulez que l'on en discute, je ne me vois pas vous interdire de le faire. J'ai essayé de présenter objectivement le plan de relance du gouvernement comme je l'aurais fait pour n'importe quel gouvernement, parce que je pense que nous sommes largement concernés dans les délibérations que nous allons prendre par rapport à ce plan, et dans les décisions du Maire aussi. Je ne l'aurais pas fait, je pense que vous me l'auriez reproché de la même façon.

Si vous souhaitez avoir un débat, nous allons essayer de le faire pas trop long, car il y a quand même des délibérations, et puis c'est un sujet sur lequel nous reviendrons. Je souhaite régulièrement devant le Conseil vous dire où l'on en est, ce qui a été retenu, ce que nous allons faire, et quoi partager. Mais, je vais vous dire au-delà, Monsieur Diot : si vous avez des projets auxquels l'équipe majoritaire ne pense pas, et que vous voulez nous les suggérer, je n'ai aucune difficulté à cela.

Je vais vous fournir ce document, que j'ai validé tout à l'heure. J'avais demandé aux services d'adapter le travail qu'ils avaient fait pour produire une synthèse. Je ne veux pas vous le cacher. Je n'ai rien à cacher. Si je voulais le cacher, nous n'en aurions pas parlé ce soir. Personne ne me l'obligeait, et vous ne me l'avez pas demandé.

M. Diot –

(hors micro)

M. le Maire –

Ce n'est pas un délai de 48 heures, on n'est pas sur une délibération. On est sur un point que j'ai souhaité ajouter.

Si cela vous ennuie, je réunis mon groupe, et puis on en parle ensemble.

J'ai voulu l'ajouter pour tout le monde, pour vous rappeler les orientations voulues par le gouvernement. Après, vous les interprétez à votre sauce politique, si vous le souhaitez.

J'ai envie de vous répondre par une phrase de Raymond Devos : « *On a toujours tort d'essayer d'avoir raison devant des gens qui ont toutes les bonnes raisons de croire qu'ils n'ont pas tort.* »

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Je voudrais répondre aux propos de Mme Charvy.

Je ne suis pas une des grandes défenseuses de la politique qui est menée par le gouvernement en termes d'environnement notamment, mais il y a des choses qui sont bien, et il faut le reconnaître. Il faut reconnaître aussi qu'aucun gouvernement ne s'est attelé à cette question de transition écologique, ne s'y est attelé sincèrement vraiment, et que la crise du Covid et la crise économique qui nous arrive vont permettre, je pense, de concrètement réorienter l'outil dans le sens de la transition écologique. On sait que c'est long. Je pense qu'il faut laisser le gouvernement poser les bases de cette transition et de la transformation de notre économie.

M. le Maire –

Je vous propose que nous abordions les délibérations.

Nous reviendrons sur cette question.

Monsieur Diot, je ferai diffuser ce document à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

2020-104

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Il en est pris acte.

2020-105

Montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux – Régularisation et modifications

M. le Maire –

Nous avons la délibération n°105, qui concerne le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux - Régularisation et modifications. C'est un point que nous avons déjà abordé une fois, deux fois, en Conseil d'agglomération, et comme nous avons peu modifié certaines choses en Conseil d'agglomération pour une répartition plus équitable entre la ville-centre et l'intercommunalité, nous actualisons les données d'indemnités dans le cadre de ce Conseil municipal.

Michel Suet a la parole.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Cela vient d'être dit, il y a modification des indemnités du maire, et par ricochet des adjoints qui doit être fixée, à compter du 11 juillet 2020, date à laquelle le maire a été élu en même temps président de Nevers Agglomération.

L'indemnité pour l'exercice des fonctions de maire est fixée à 70,435 % de l'indice brut terminal de la grille des traitements des fonctionnaires, au lieu de 90 % perçus précédemment.

Pour les adjoints, cette indemnité serait fixée à 25,826 % de l'indice brut terminal de la grille des traitements de fonctionnaires, au lieu de 33 %, montant maximum qu'il pourrait percevoir.

On conserverait l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers municipaux à hauteur de 6 % de l'indice brut terminal de la grille des traitements des fonctionnaires.

Vous avez le détail, comme vous l'aviez demandé en commission 1, des revenus perçus par le maire, par les adjoints, par les conseillers municipaux délégués, et par les conseillers municipaux non délégués.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint.

Y a-t-il une demande de prise de parole ?

François Diot.

M. Diot –

Merci, Monsieur le Maire.

On ne va pas s'appesantir. Nous avons déjà dit beaucoup de choses sur le sujet.

Pourquoi cela revient-il en débat au Conseil municipal ? Parce qu'il y a de nouvelles modifications.

En résumé, et pour faire simple, et pour que tout le monde comprenne, vous nous avez fait voter une indemnité maximale pour le maire au Conseil municipal du 28 mai. Vous avez fait voter une indemnité maximale pour le président de l'Agglomération au Conseil d'Agglomération du 22 juillet. Résultat : vous êtes au-dessus du plafond maximum d'indemnités autorisé, plafond qui est fixé à 1,5 fois le montant de l'indemnité parlementaire de base, soit 101 218 euros bruts par an.

Vous êtes au-dessus, et donc vous revoyez à la baisse votre indemnité de maire, pour redescendre juste au niveau du plafond, à l'euro près. Vous serez donc, pour que les choses soient claires, à 50 791 euros par an bruts au titre de président de l'Agglomération, et à 50 427 euros par an au titre du maire de Nevers, soit 101 218 euros par an.

Du coup, cela dégage des marges de manœuvre, et vous en profitez pour augmenter l'indemnité des 14 adjoints chacun de 2 800 euros bruts de plus par an ; ils passeront donc à 20 201 euros par an. Et pour augmenter aussi chacun des 16 conseillers municipaux délégués, qui passeront donc à 3 500 euros bruts par an. Soit dit en passant, les seuls qui voient leur indemnité inchangée, ce sont les conseillers d'opposition, mais cela tombe bien, nous ne demandons rien.

Au total, on a donc une enveloppe totale des indemnités maires + adjoints + conseillers délégués + conseillers municipaux qui augmente, avec cette délibération – je pense qu'il aurait été bien de le dire –, de près de 40 000 euros. C'est-à-dire que cette délibération, même si ce n'est pas écrit, mais cela devrait, elle coûte 40 000 euros de plus à la Ville. Il faut le savoir avant de la voter.

On est donc maintenant, au total, à 400 000 euros d'indemnités d'élus par an. C'est-à-dire que l'on est au taquet. Comme on est au taquet à l'Agglomération.

Voilà les faits.

Nous l'avons déjà dit, nous trouvons cela anormal, en complet décalage en tout cas avec ce que vivent les Neversois et les Neversoises, et en complet décalage avec ce que font vos collègues de gauche et écologistes dans de très nombreuses villes, qui, dès leur élection, ont fait le choix de baisser de manière très significative la plupart du temps leurs indemnités.

Vous, vous maximisez les choses au centime près ; c'est un choix. Il doit simplement être connu, assumé, et puis acté par une délibération du Conseil municipal.

Le diaporama que vous présentez là est très technocratique et essaie de noyer le poisson.

Voilà, il faut simplement que les choses soient claires.

M. le Maire –

Michel Suet.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous aviez dit, Monsieur Diot, à l'Agglomération, d'ailleurs, que vous étiez mal à l'aise pour parler de cela. Je m'aperçois que vous n'êtes pas du tout mal à l'aise puisque vous y revenez sans arrêt.

Ceci dit, je ne suis pas du tout choqué de ces modifications, qui avaient été annoncées d'ailleurs lors du premier Conseil d'installation.

Vous dites qu'il y a une augmentation. Il y a une augmentation par rapport à la délibération que nous avons prise lors de notre premier Conseil.

Par contre, il n'y a pas d'augmentation, je suis désolé, par rapport à 2018. Les indemnités globales étaient de 404 000 euros. Il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2019, où les indemnités globales étaient de 412 000 euros. Il y a même une légère baisse, car, comme vous l'avez dit fort justement, on est là à 400 000 euros globalement, l'inflation étant faible, mais il y a quand même une légère baisse, contrairement à ce que vous dites.

Mais je ne suis pas du tout choqué ! Je vais vous dire pourquoi. En fait, beaucoup de personnes ici, conseillers, adjoints, utilisent leur voiture personnelle, pour les réunions, pour les bureaux municipaux, pour les réunions de travail, pour les déplacements également, pour se rendre sur place, dans les quartiers, sur les terrains de sport, sur les différents chantiers. Les lieux de travail aussi de certains sont parfois malheureusement éloignés, et il faut qu'ils prennent aussi beaucoup d'heures, et pour ceux qui travaillent dans le privé, quelquefois cela fait une perte de revenus, cela arrive. Et il y a également des congés qui partent en fumée.

Je dis que ces indemnités sont justifiées. Tout engagement mérite après tout rémunération.

Et je vais vous dire, parlons des vôtres ; elles sont, certes, faibles, 116,68 euros par mois, mais vous êtes dans l'opposition, et vous avez quand même une indemnité. Il est juste que les Neversois sachent aussi que vous avez une indemnité. Cela fait 350 euros par trimestre. Il y a à peu près un Conseil par trimestre. Cela veut donc dire 350 euros par Conseil.

Vous êtes comme dans les multinationales, finalement, que vous critiquez tant. Les administrateurs ont un jeton de présence. Vous, vous avez un jeton de présence pour assister au Conseil municipal. Voilà ce que je note.

M. le Maire –

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Petite illustration.

Il y a quand même des élues femmes qui ont décidé de diminuer le montant de leurs indemnités. Je vais en citer trois. Pour moi, ce sont des modèles, parce qu'elles appellent à davantage de sobriété. Il y a Léonore Maucond'hui, à Poitiers, qui a baissé ses indemnités de 1 500 euros, pour une ville de 88 000 habitants. Il y a Anne Vignot, à Besançon, qui a réduit ses indemnités de 1 000 euros, après avoir ressenti un choc, dit-elle, en découvrant les taux de rémunération pratiqués, pour 116 000 habitants. Et à Strasbourg, Jeanne Barseghian a eu le même réflexe, elle a décidé de se priver de 1 200 euros par mois, pour une ville de 277 000 habitants.

Pour moi, ce sont des modèles, et je suis désolée, malheureusement, que ce ne soit pas le cas partout.

- M. le Maire – M. Suet veut réagir à chaud, et puis M. Chartier, après.
- M. Suet – Surtout sur les villes que vous venez de citer. Strasbourg, combien d'habitants ?
- Mme Charvy – 4 800 euros, pour 277 000 habitants.
- M. Suet – Supérieure à 200 000 habitants ; l'indemnité brute du maire est de 5 639,63 euros. Et elle a prélevé combien ?
- Mme Charvy – Ecoutez, Monsieur Suet, je vous en prie, faites-moi crédit des informations que je vous donne, qui sont plus symboliques. Cela veut dire qu'elles ont fait le choix de baisser leurs indemnités. C'est cela que je vous dis ce soir. C'est possible ; certains l'ont fait. Je n'entrerais pas plus avant dans le débat.
- M. Suet – Je suis d'accord, mais, dans les villes importantes, les indemnités sont plus élevées, et donc c'est plus facile de les baisser.
- M. le Maire – Monsieur Chartier.
- M. Chartier – Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire.
Vous donniez des exemples. Il y a un exemple quand même qui est devant nous, c'est la Région Bourgogne Franche-Comté, qui est quand même dirigée par une femme, socialiste, qui a augmenté de 20 % les indemnités des élus. Vous avez beau jeu de raconter que les personnes de gauche ...
C'est important de le savoir.
- Mme Charvy – *(hors micro)*
- M. le Maire – Elle vaut tout à fait ce soir, Madame Charvy. Vous faites votre comparatif, quand ça vous arrange.
- M. Chartier – C'est la présidente de la Région, qui comprend la Nièvre. C'est important de parler de cas.
- M. le Maire – Merci, Monsieur Chartier. C'est bien de rappeler tout, car, quand on sélectionne, on n'a pas une image absolue.
Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.
Je crois qu'il ne faut pas se tromper de débat. Ce soir, on est en train d'acter le fait qu'effectivement il y a une redistribution d'indemnités à destination des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Vous disiez tout à l'heure sur le ton de l'humour « nous aussi, on se déplace, nous aussi, on va à des réunions », mais vous savez bien que nous n'avons absolument pas la même activité. Ce qui est logique. On n'a fatalement pas le même nombre de réunions quand on est dans la majorité et quand on est dans l'opposition, et je pense que c'est à peu près partout comme cela, y compris à Nevers.

Quant au sujet de la délibération, finalement, qui porte sur le fait qu'il y a une redistribution à destination des adjoints et des conseillers délégués, je crois que c'est important, au contraire...

Je crois que c'est un faux débat et que c'est assez hypocrite, finalement, puisque, très clairement, aujourd'hui, être élu, et pour le coup, je parle pour Nevers, ce sont des responsabilités. Je rappelle qu'il y a quand même certains d'entre nous qui renonçons à une activité professionnelle parce qu'effectivement être élu, c'est aussi être sur le terrain en permanence, et il faut en tenir compte. Il y a évidemment une perte de salaire pour ceux qui conservent par ailleurs une activité professionnelle, mais qui ne peuvent pas forcément être à temps plein. Et puis, ce sont des responsabilités.

Je trouve que c'est assez hypocrite.

A l'Agglomération, nous étions tous à peu près d'accord sur le fait que le statut de l'élu manquait cruellement en France et je crois que nous étions à peu près tous d'accord sur ce sujet pour indiquer que, lorsqu'on est élu, on prend beaucoup de responsabilités, mais que l'on n'est pas beaucoup protégé, finalement, et je crois que là-dessus l'avis était assez unanime.

Je crois que, par ailleurs, si l'on est cohérent, et si l'on reste logique, effectivement, on ne peut pas avoir le discours inverse en ce qui concerne les indemnités. Je crois qu'il faut être assez cohérent. Et je crois qu'il faut faire aussi attention par rapport au discours que l'on peut avoir, car, même si ce n'est pas forcément volontaire, cela peut aussi parfois participer à la défiance des Français vis-à-vis du politique. Parce qu'aujourd'hui on est en train d'acter le fait qu'il y ait aussi une redistribution, et moi je trouve que l'on parle aussi de collectif dans cette délibération, et il ne faut pas l'oublier. On n'est pas en train de parler de l'indemnité du maire, on parle aussi d'une redistribution à l'égard de ceux qui travaillent dans l'équipe municipale ou en tout cas au sein de la majorité. Cela, c'est important.

Je crois que, si l'on est sur une ligne cohérente, et que l'on met tout en lien, on ne peut pas dire tout et son contraire.

Si, Madame Charvy, aujourd'hui, vous avez un peu un avis contraire par rapport à ce que l'on avait indiqué à l'Agglomération. Soyons cohérents jusqu'au bout, y compris concernant les indemnités des élus.

M. le Maire – Bertrand Couturier m'a demandé la parole. Monsieur l'Adjoint.

M. Couturier – Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Maire.
Je voulais juste apporter un éclairage sur mon expérience en tant que nouvel élu. Je suis gérant de deux sociétés, et aujourd'hui mon emploi du temps est complètement bouleversé, ce qui se traduit très clairement par un ensemble de rendez-vous, de moments de travail, du lundi au vendredi, qui contraignent à me poser la question d'arrêter une activité professionnelle par rapport à une des sociétés que j'ai. Il y a des choix sur la question de la rémunération pour l'autre activité qui me reste, qui réduit fortement, et j'avoue que ce choix de pouvoir rémunérer à juste titre l'engagement que nous avons est amplement justifié, et cela se traduit par un engagement avec le cœur, qui est amplement mérité. Merci.

M. le Maire – Merci.

Mme Charvy – L'engagement des élus d'opposition est un engagement aussi important.

- M. le Maire – Ce n'est pas le même exercice, non plus.
Monsieur Morel.
- M. Morel V – M. Diot a évoqué l'indemnité du maire et président de l'Agglomération. 22 % de taux de pauvreté à Nevers. Votre rémunération brute au mois doit tourner autour des 8 500 ou 8 600 euros bruts. C'est cela que les Neversois doivent retenir.
Vous faites partie en cela des personnes ayant les plus importantes rémunérations à Nevers. Je ne sais pas si c'est un bon signal pour la politique d'associer une très forte rémunération à Nevers et un engagement politique, mais tout cela est du symbole, mais les symboles, cela compte aussi.
- M. le Maire – Isabelle Kozmin.
- Mme Kozmin – Monsieur, on entend bien, mais souvenez-vous que Monsieur le Maire a énormément de responsabilités du fait de son statut. D'accord ?
Messieurs et Mesdames élus de l'opposition, il serait vraiment sympathique de votre part d'utiliser les micros lorsque vous parlez, ou peut-être d'attendre que nous ayons terminé. Ce serait vraiment sympathique.
J'avais juste ce rappel à faire. Il faut regarder les choses en face. Les responsabilités liées au mandat de maire sont absolument importantes.
- Mme Charvy – *(hors micro)*
- Mme Kozmin – Oui. Bien sûr. Il n'en reste pas moins... Et le temps de travail est énorme également.
- M. le Maire – Je suis un peu stupéfait de ce que j'entends, mais je dirais que c'est presque habituel.
Tout d'abord, ce n'est pas une rémunération, c'est une indemnité. Il faut le rappeler.
Ensuite, nous n'avons pas voté une indemnité maximale au maire de Nevers, puisque l'indemnité maximale est de droit. Et le Conseil n'a pas à se prononcer sur l'indemnité maximale du maire, sauf si, effectivement, il y a une baisse. Je voulais rappeler les règles, que vous semblez méconnaître, et qui sont appliquées dans la très grande partie de toutes les villes de France.
Mon indemnité n'a nullement augmenté par rapport à mon prédécesseur, qui se revendiquait très fortement à gauche. Ni du prédécesseur de mon prédécesseur. Je suis resté sur les mêmes montants.
Simplement, ce qui vous crée le débat, c'est que j'ai considéré que les tâches que j'assume au titre de la Ville et de l'Agglomération étaient à peu près en temps de travail équivalentes, et que cela me semblait plus juste de redonner un peu de latitude à la Ville de Nevers.
Tout d'abord, je voulais vous rassurer, nous ne sommes pas hors la loi, bien évidemment. Nous avons annoncé, puisque l'élection et l'installation du Conseil étaient très en amont du Conseil d'agglomération, que nous reverrions les choses en fonction de l'élection de l'Agglomération. Et il est évident que je ne perçois pas plus que ce que j'ai droit. Même si le vote n'intervient que maintenant, il est, vous l'avez compris, avec effet rétroactif.
Vous savez, le symbole, mettez-le, à ce moment-là, sur les maires d'avant, parce que le taux de pauvreté de 22 %, il était déjà là. Donc, appliquez-le dans la durée.
Et puis, Madame Charvy, quand vous citez des maires, moi, ce qui m'intéresse, c'est leur profession aussi. Parce que, moi, j'ai mis de côté ma profession...

- Mme Charvy – *(hors micro)*
- M. le Maire – Je passe tous les jours à mon cabinet...
- Mme Charvy – Excusez-moi, je prends mon micro...
- M. le Maire – Madame Charvy, ne m'interrompez pas, s'il vous plait.
Je ne perçois plus rien de ma profession.
Pour être clair.
J'essaie de faire un peu d'activité pour que mon cabinet, qui est très impacté, comme toutes les professions libérales, survive. Et je vous regarde droit dans les yeux en disant cela. Parce que j'ai aussi fait appel au plan lié au prêt garanti par l'Etat. Parce que c'est une difficulté aujourd'hui. Les professions libérales souffrent beaucoup. Et ce n'est pas les premiers que l'on paie aujourd'hui, de la part de nos clients. Je ne vais pas me plaindre. J'ai une situation effectivement aujourd'hui qui me permet de faire face à la crise, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de professions libérales. Mais cette indemnité, je ne la calcule pas par rapport aux difficultés d'aujourd'hui. Je vous dis simplement que j'ai fait un choix. J'ai fait un choix de mettre de côté une rémunération d'avocat qui était supérieure, je le dis, à l'indemnité que je perçois aujourd'hui. C'est une réalité.
Ce sont 7 années d'études, ce sont 25 ans d'exercice. Cela ne tombe pas tout cru. Quand vous n'avez pas de clients, ça tombe zéro. Donc, voilà, je voulais défendre toutes les professions libérales, qui sont oubliées, et qui sont souvent les plus forts contributeurs de beaucoup de choses, y compris sur la redistribution sociale, mais qui sont souvent oubliées. Donc, je le dis parce que, quand on est fonctionnaire et maire, c'est peut-être plus simple de renoncer à quelques petites choses. Moi, je ne suis pas à mon cabinet, c'est zéro. C'est tout. C'est mathématique. Et j'ai des salariés, donc je ne vais pas les licencier parce que j'ai décidé d'être élu.
Voilà, je le dis, je ne perçois plus rien depuis 6 ans de mon métier. Donc la donne est peut-être différente que certains qui sont fonctionnaires. Et je n'oppose pas les choses, c'est simplement une réalité.
Vos calculs théoriques, Monsieur Diot, des 101 000 euros...
Ma déclaration d'impôts est accessible. Je déclare 73 000 euros aux impôts. Avant mon imposition que je paie, évidemment.
Donc, c'est connu, acté. C'est même écrit, puisque vous le distribuez dans les boîtes à lettres de Nevers. Vous l'aviez même distribué pour les élections municipales. Cela ne m'a pas empêché d'être réélu. Et cela ne m'empêche pas de faire des efforts pour ceux qui n'ont pas la chance de percevoir les sommes que je gagne.
Par contre, c'est 80 à 100 heures de travail par semaine. Il faut vous en rendre compte.
C'est deux budgets de 70 millions, grosso modo, même si je loin d'assumer tout cela tout seul. Mais in fine c'est sur moi que cela repose.
C'est énormément de temps de présence, de sacrifice de vie personnelle et de vie professionnelle. Et énormément aussi de satisfactions. Car je ne suis pas complètement masochiste !
Mais il faut savoir ce que c'est que la vie d'un élu.
Et par votre démagogie, vous donnez l'image de quelqu'un qui serait un rentier, et qui percevrait des indemnités sans se bouger.

Je me suis bougé pour ma ville pendant six ans. Et je pense que, si j'ai été réélu au premier tour, avec ceux qui m'ont fait confiance et les nouveaux qui sont arrivés, c'est parce que j'ai montré aussi que j'allais chercher les choses et que je me battais. Et tout cela a un coût. Je pourrais effectivement assumer les choses courantes et vous me direz que je perçois trop. Moi, je perçois ce que la loi prévoit pour un grand élu qui est président de l'agglomération, maire d'une ville-centre, maire d'une ville-préfecture, ce qui n'a pas tout à fait les mêmes charges qu'un maire d'une ville identique et qui n'est pas ville-préfecture, qui est de toutes les réceptions, accueils, manifestations, au même titre que les parlementaires du département. C'est cela le maire aussi d'une ville-préfecture. Et c'est la raison pour laquelle il y a une valorisation de son indemnité, y compris dans une ville, justement, qui est considérée comme en difficulté, avec la majoration que l'on sait.

Je voulais rappeler tout cela, parce que ce grand mixt de déballage que vous faites ne grandit pas le rôle de l'élu, et personne ne sort gagnant de cela. Ce n'est pas manifestement sur moi que cela influe négativement, parce que fort heureusement les Neversois ne s'arrêtent pas à des chiffres. Je n'ai pas honte de ce que je perçois qui est à peu près l'équivalent de tous les maires de villes-centres en France.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – « *Ce n'est pas vrai !* », dites-vous ! Donnez-moi des preuves ! Donnez-moi des preuves, des noms de villes, des noms de maires. Allez-y !

Je vous ai dit, Monsieur Diot, je n'accepterai pas pendant ce mandat l'approximation qui laisse planer l'opprobre, voire le doute sur une certaine honnêteté de ma part. Si vous avez les éléments, donnez-les-nous, et je veux bien les étudier. Mais arrêtez de dire « ce n'est pas vrai ». Je perçois ce que perçoivent les $\frac{3}{4}$ ou les 90 % – si ce n'est quelques exemples différents, et peut-être pour des raisons différentes – de maires de villes-centres et présidents d'agglomération. Je vous mets au défi de pouvoir me prouver le contraire.

M. Diot – Monsieur le Maire, vous nous demandez des exemples. Nathalie Charvy vous en a donné.

M. le Maire – Non. Je vous parle d'une ville médiane, ville-centre de département, avec une majoration compte tenu de sa pauvreté.

Vous me parlez de Strasbourg. J'aimerais bien que l'on se compare à Strasbourg. Ce n'est pas l'heure.

Je vous parle des villes médianes où la charge est très différente d'une grande ville ; et les équipes dans une grande ville sont très différentes.

Mais je voulais vous dire aussi quelque chose, Monsieur Diot. Tout d'abord, on n'a aucune obligation d'indemniser l'opposition. Nous avons tenu à le faire. Et je ne reviendrai pas là-dessus. Ensuite, nous avons, par notre action, permis d'économiser beaucoup en fonctionnement, beaucoup de charges qui étaient superflues.

Je voulais vous rappeler aussi que le cabinet du maire, quand je suis arrivé, avait deux chauffeurs. J'en ai zéro. Il y en avait un, il attendait au café toute la journée place Carnot. Quand je suis arrivé, il n'a pas voulu travailler avec moi, et cela tombait bien, car je ne voulais pas de chauffeur ; il s'est mis en récupération d'heures supplémentaires entre le 1^{er} avril et le mois d'août, date de sa retraite. Récupération d'heures supplémentaires ! C'est important de savoir ce que les

Neversois payaient avant. Ils payaient le maire de la même façon que je suis indemnisé. C'était du plus. Le coût du cabinet du maire, cela représentait 750 000 euros, parce qu'il y avait des petits amis que l'on avait recrutés à 4 000 euros ou 4 500 euros qui touchaient d'ailleurs bien plus que l'indemnité du maire lui-même. Cela, j'y ai mis fin. C'est-à-dire que l'on a économisé en six ans 350 000 euros par an. Je vous laisse faire le calcul. Donc on est très loin aujourd'hui de ce que l'on évoque, en chiffres.

Aujourd'hui, depuis l'élection, mais cela ne va peut-être pas durer, parce que j'aurai besoin de renforcer l'équipe, je fonctionne avec un collaborateur de cabinet. Or, j'ai droit à trois. A l'Agglomération, j'ai droit à deux, et je fonctionne avec un. Je vous assure qu'avant, c'était pléthore. Aujourd'hui, ce n'est pas pléthore, c'est ce qui est nécessaire, et il y aura sûrement des évolutions qui seront nécessaires. Mais tous les mois qui passent sans ces collaborateurs, c'est aussi des économies qui compensent largement les montants que vous envisagez de mettre en avant comme s'ils étaient scandaleux. Encore une fois, je considère que la loi devrait prévoir des indemnités qui soient claires, qui soient automatiques, pour les élus. C'est un fort investissement. Quand on est à son compte, c'est un fort sacrifice de ses revenus professionnels, et donc il faut prendre en compte cela. Nous ne sommes pas égaux devant une situation d'élus en fonction de notre origine professionnelle et de la façon dont nous percevons nos revenus. C'est aussi une réalité.

Vivement, donc, le statut de l'élu, pour que l'on arrête ces débats démagogiques, comme si nous devions avoir honte d'avoir affaire à cela. Je souhaitais que justement il y ait un partage de la moindre indemnité que je perçois à la Ville, qui est rééquilibrée au niveau de l'Agglomération, ce qui me semble juste, et qui a été votée d'ailleurs à une très large majorité. Je demande à mon équipe un gros travail, comme je l'ai fait pendant six ans, parce que, oui, on ne me l'enverra pas, j'ai d'autres défauts, mais je suis un travailleur. Et ceux qui sont à mes côtés, j'exige aussi, je me permets ce terme, qu'ils soient travailleurs. Donc, on n'est pas là pour faire de la figuration, on n'est pas là pour occuper un poste. C'est un gros travail que je leur demande, du matin au soir, y compris les week-ends, et y compris les astreintes, que vous n'avez pas, vous, Mesdames, Messieurs de l'opposition, et qui impactent aussi fortement la vie des uns et des autres. Arrêtons cet opprobre sur les indemnités d'élus, cette démagogie de dire que l'on baisse un peu ou que l'on ne baisse pas un peu. Renoncez à votre indemnité publiquement ! Montrez l'exemple ! Ce que vous n'avez pas fait à ce jour !

- M. Diot – Vous le savez, quand même, que l'on ne la garde pas pour nous ? Vous le savez ? On va peut-être arrêter ce débat-là. Vous vous excitez tout seul. On a posé les faits. Voilà. C'est tout. Point barre. On passe à la suite.
- M. le Maire – Mais, moi, j'adore les débats passionnés, Monsieur Diot, vous me connaissez. Vous avez toutes vos RTT ; nous, nous ne les avons pas, nos RTT.
- M. Diot – Quelles RTT ?
Vous connaissez ma vie, Monsieur le Maire ?
- M. le Maire – Un petit peu.
- M. Diot – Je ne souhaite pas que vous la connaissiez, d'ailleurs.

M. le Maire – Plus sérieusement, vous savez combien cela représente, les indemnités d'élus ? Cela représente 1,5 % de la masse salariale. Mettez-le aussi en proportion de la réalité du fonctionnement d'une Ville comme celle de Nevers.
Je sais que ce sont toujours des débats passionnants.
Nous votons cette délibération sur le montant des indemnités.
Sur cette délibération n° 105, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Oppositions : 6
Abstentions : 2
Adopté à la majorité.

2020-106 Majoration des indemnités de fonction - Modifications

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération n°106.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Oppositions : 6
Abstentions : 2
Adopté à la majorité.

2020-107 Syndicat mixte de l'aéroport du Grand Nevers – Désignation de représentants du Conseil municipal - Modifications

M. le Maire – Nous passons à la délibération n° 107. Il s'agit de la désignation des représentants à l'aéroport.
Le 28 mai, nous avons désigné nos représentants de la Ville de Nevers au sein de différentes commissions et différents organismes, et j'ai notamment été désigné au niveau de l'aéroport.
Je vous propose, puisque j'ai été désigné également comme président de l'Agglomération, de me remplacer, et donc de réélire les personnes qui vont siéger à l'aéroport.
• Au niveau des titulaires :
Michel Suet,
Corinne Mangel,
Myrienne Bertrand,
Philippe Cordier.
• Au niveau des suppléants :
Isabelle Kozmin,
Bertrand Couturier,
Pierrette Concile,
Muriel Marty.
Pas de remarques ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions
Opposition : 0
Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2020-108 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation de représentants du Conseil municipal

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°108. Il s'agit de désigner les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une structure particulièrement importante, pour calculer les transferts de charges. L'attribution qui sera versée à chaque commune après sera minorée du montant des charges qu'elle transfère justement au groupement.
La commission est constituée lors du passage en cotisation foncière des entreprises unique et se réunit ensuite lors de chaque nouveau transfert de charges.
Il s'agit d'une commission permanente pour la durée du mandat. Nous la renouvelons à chaque fois.
Nous avons trois membres à proposer.
Michel Suet,
Claude Loron,
Guillaume LARGERON.
Y a-t-il des remarques ?
François Diot.

M. Diot – Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est une commission particulièrement importante. C'est pour cela qu'à votre place nous aurions, sur trois membres, laissé un siège à l'opposition.

M. le Maire – Mais vous ne l'êtes pas. Je propose que cela soit trois membres de la majorité, tel que je l'ai rappelé.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2020-109 Désignation de représentants au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Nièvre

M. le Maire – Nous devons aussi désigner des représentants au Centre de Gestion. Il s'agit de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Nièvre, qui va lui-même être renouvelé prochainement dans ses instances.
La proposition est la suivante :
• Au titre de titulaires :
Céline Morini,
Mahamadou Sangaré.
• Au titre des suppléants :
Martine Mazoyer,
Philippe Cordier.
Y a-t-il des remarques ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2020-110 Saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans le cadre des délégations de service public

M. le Maire –

Nous avons la délibération n°110 qui concerne la saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans le cadre des délégations de service public.

Le Conseil municipal a créé une commission consultative des services publics locaux pour la gestion des services confiés à un tiers par convention de délégation de service public, et a procédé à l'élection de ses membres élus représentants d'associations locales.

L'assemblée délibérante peut charger par délégation l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Il est proposé de me déléguer la saisine de la CCSPL pour avis sur les projets de DSP pendant toute la durée du mandat, soit jusqu'en 2026.

Cela permet d'avoir l'accord de votre Conseil en amont.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

2020-111

Rapport d'activité de Nevers Agglomération 2019

M. le Maire –

Il m'appartient de vous présenter, en synthèse, le rapport d'activité de Nevers Agglomération 2019.

Vous avez reçu un document qui représente la synthèse du mandat.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an en Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Vous avez eu un document de 72 pages qui a été réalisé par le service Communication de Nevers Agglomération, en partenariat avec l'ensemble des autres services. Nous avons essayé de rendre ce document attractif et utile, avec beaucoup d'illustrations, mais aussi en mettant l'accent sur les projets menés au cours de l'année écoulée. Il est le plus exhaustif possible ; il ne l'est pas complètement ; il est le reflet en tout cas du travail engagé, une vitrine de l'activité de l'EPCI.

Je voudrais insister sur plusieurs choses.

Tout d'abord, je pense que c'est une façon de continuer à écrire, en partant de l'existant, l'avenir de notre intercommunalité, et d'avoir une stratégie de développement qui soit avec des objectifs clairs et notamment de soutenir et de renforcer l'économie locale, et donc l'emploi. C'est quelque chose que nous avons écrit évidemment avant la situation, et cela l'exige encore davantage. C'est la raison pour laquelle aussi il y a deux vice-présidents qui en sont chargés désormais en complémentarité, avec d'autres élus. De poursuivre aussi et d'achever la transition

environnementale, parce qu'un jour il faudra bien la réaliser complètement, et arrêter d'être en transition. Mais aussi numérique, et sociale de notre territoire, afin de répondre efficacement aux enjeux d'attractivité et d'innovation auxquels le département de la Nièvre se doit de répondre.

C'est une stratégie qui est partagée par une très large majorité de Nevers Agglomération. Je voulais rappeler que, lors de la mandature précédente, plus de 90 % des délibérations ont été votées à l'unanimité, ce qui est à souligner.

Cela passe par une politique d'investissement soutenue. C'est vrai que nous avons beaucoup investi, avec peu d'endettement, à l'Agglomération, ce qui va peut-être nous aider pour les années à venir. Avec des opportunités aussi d'emprunt que nous avons saisies récemment, avec des taux très bas, et des autres opportunités. En tout cas, nous avons mis en œuvre des dispositifs inédits, comme WIN, « *Welcome in Nevers* », ce qui devient un atout assez démarquant pour essayer d'implanter des activités et de faciliter le recrutement de nos entreprises, grâce au financement partiel de l'installation de nouveaux salariés.

Des projets aussi qui renforcent notre offre territoriale, et améliorent la qualité de vie de nos concitoyens.

2019 a été particulièrement riche en réalisations. Je vais citer les principales, pour que nous nous en rendions tous compte.

- . La métamorphose de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, La Maison. Elle sera bientôt terminée, et vous serez tous conviés à l'inauguration de ce beau parvis, qui va nous réconcilier encore plus avec notre fleuve.

- . L'atelier d'entreprises, qui fait l'objet de beaucoup de demandes, et nous nous permettons de les sélectionner.

- . Le Pôle d'Echanges Multimodal du Banlay, qui est le préfigurateur d'un changement d'un quartier le plus fréquenté par la jeunesse chaque jour de scolarité.

- . L'implantation d'un des 26 *Villages by CA*, qui aujourd'hui se développe même plus que ses prévisions.

- . L'ouverture d'un Campus Connecté, qui vient d'être renouvelé pour trois ans, que nous avons inauguré pour son lancement vendredi dernier avec le secrétaire d'Etat à la Ruralité, Joël Giraud.

- . Et le lancement de l'application *Nevers Agglo dans ma poche*.

Je me permets de vous rappeler que le SIIVIM aura bien lieu le 9 octobre en présentiel et en digital, et que vous y êtes conviés.

L'idée, c'est d'accentuer nos coopérations avec les autres intercommunalités, qu'elles soient françaises ou étrangères, et de renforcer aussi nos liens avec le Québec. Nous avons reçu des entreprises québécoises et des entreprises neversaises sont en train de s'implanter, pas qu'à Shawinigan, d'ailleurs. Bref, cette promotion – je reviens du Congrès de la coopération internationale des villes qui se développent à l'international –, c'est aujourd'hui une véritable politique publique, une façon aussi de travailler ensemble, d'aller chercher les bonnes pratiques en France comme à l'étranger là où il y a aussi des décideurs souvent publics et privés du monde entier ; et tout cela est à la hauteur des enjeux.

Je voudrais juste revenir sur ce SIIVIM qui est co-organisé par la Ville de Nevers. Il est quand même à souligner que nous avons aujourd'hui plus de 50 % de son financement par des grands comptes, au bout de la troisième édition seulement, et c'est quand même une marque de reconnaissance.

En tout cas, pour en revenir au rapport d'activité, il souligne la stratégie d'agglomération, que nous allons réécrire avec la nouvelle gouvernance, parfois en la modifiant, parfois avec de nouvelles pistes ; en tout cas, avec toujours un but de

bénéficier au mieux et au plus près de l'ensemble de nos habitants, au tissu économique aussi, et en ne laissant aucune commune de côté.

Je précise d'ailleurs que, lors de la venue du ministre vendredi prochain, Alain Griset, nous aurons une rencontre avec un certain nombre d'entreprises et de commerçants.

Il y a beaucoup aussi de foisonnements au sein des services de Nevers Agglomération, et je voulais le redire, et avec aussi beaucoup d'agents expérimentés et impliqués, ce qui permet de véhiculer aujourd'hui une vision positive de notre territoire, et, je l'espère, d'entrevoir l'avenir avec un certain optimisme, même si les temps qui courent sont un peu compliqués, mais je pense que la volonté des élus sera d'autant plus primordiale aujourd'hui.

Avez-vous des remarques ou des questions sur ce rapport ?

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Oui, une remarque.

En fait, la définition du rapport d'activité, je l'ai notée, c'est un compte rendu qui reprend les chiffres, les stratégies développées durant une période donnée, en regard des objectifs attendus.

Or, si vous me permettez, ce n'est pas tout à fait l'esprit du document, que je trouve particulièrement réussi, léché, parsemé de nombreuses photos lumineuses, même si, à mon goût, vous êtes un peu trop souvent sur les photos, qui nous a été remis.

A mon avis, si vous voulez, par rapport à la définition que je viens de donner, il s'agit plutôt d'une plaquette publicitaire ou d'un panégyrique de l'action menée au sein du Conseil d'agglomération.

Je le dis vraiment gentiment, je pense qu'il serait plus judicieux de faire un peu plus de transparence sur les quelques chiffres qui étaient inscrits et mis en perspective ; je pense évidemment aux déchets, où l'on sait que l'Agglo n'a pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. Et ainsi cela correspondrait plus à l'esprit même du rapport d'activité.

De la même façon, je vais donner un autre exemple, et j'aime bien donner des exemples frappants ce soir, même si je suis la première à louer les efforts qui ont été faits pour l'enseignement supérieur : on ne peut pas laisser croire que l'Agglo est à l'origine de l'ouverture de la filière mentionnée dans la plaquette. Je pense à différents BTS, par exemple. On a bien compris que la transmission au Conseil municipal était une obligation institutionnelle, mais vraiment je pense que, si vous me permettez, je vais vous donner un conseil, bien qu'élue de l'opposition : faisons de cet outil un véritable outil pédagogique, montrant nos limites quand il y en a, et il y en a, nos manques, et expliquons à nos concitoyens comment nous pouvons essayer ensemble d'y remédier, et fixons des objectifs clairs. Ne nous contentons pas de faire de beaux discours. Il y a le terme « optimisme », le terme est partout dans le document.

Et puis, essayons avec nos concitoyens, par ce document, là où nous n'atteignons pas les objectifs, et c'est le cas en particulier, je l'ai dit, dans le domaine de l'environnement, de faire œuvre utile. Ne faisons pas de ce support, certainement coûteux, un simple outil de communication, somme toute ce qu'il est aujourd'hui.

M. le Maire –

Merci, Madame Charvy, j'en parlerai au président de l'Agglomération, pour améliorer l'exercice. Mais je pense qu'il y a quand même beaucoup de chiffres dans ce document.

Je vais répondre avec humour. Vous évoquez des photographies où je serais présent souvent. Mais vous savez que je suis fils et petit-fils de photographes, ce qui a certainement développé mon fort narcissisme. Mais je voulais vous rassurer qu'après 6 années, j'arrivai à rentrer dans le même casque de moto que j'avais avant d'être élu ! J'y vois un bon signe.

Et peut-être que le terme « optimisme » qui me caractérise plutôt est aussi souvent fréquent que les photos, ce qui permet de corréler l'un avec l'autre.

Plus sérieusement, sur l'exercice d'un rapport d'activité, c'est toujours compliqué qu'il ne soit pas rasoir, qu'il soit attractif, parce que l'objectif, c'est aussi d'en faire un outil de diffusion, de communication, dans le bon sens du terme, et donc de valoriser ce que nous faisons à sa juste valeur.

Sur l'enseignement supérieur, je suis en train de me battre *via* l'Elysée pour que l'on ait cette antenne d'IUT en 2021, parce que, malheureusement, l'Université traîne encore des pieds.

Mais comme je déjeune avec le président de l'Université pour la rentrée de l'enseignement supérieur lundi prochain, je ne vais pas manquer de régler la situation, mais, aujourd'hui, si nous n'avons pas d'appui, nous n'aurions pas le Pass Santé, nous n'aurions pas cette perspective d'IUT, nous n'aurions pas eu le Campus Connecté, etc., etc. Et même, quand on croit l'avoir, vous voyez, c'est encore un combat, et j'étais encore avec le conseiller Enseignement supérieur d'Emmanuel Macron au téléphone hier pour assurer cette antenne d'IUT qu'une fois de plus on malmène, mais c'est un combat de tous les jours. Et c'est l'Agglomération, mais nous ne sommes pas les seuls, il y a les parlementaires, il y a le Département, mais l'Agglomération, qui a la compétence Enseignement supérieur, est quand même le fer de lance.

Pas d'autres remarques sur ce rapport d'activité ?

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Par rapport à cette « démarche d'innovation », j'aimerais toutefois savoir où en sont les démarches par rapport à la 5 G, et savoir si nous serons consultés sur ce sujet. Puisqu'en bonne « amish », je me pose des questions à ce sujet, tant au niveau du modèle de société que l'on veut défendre qu'au niveau de la réduction de la consommation d'énergie, que des soucis pourraient se poser en termes de santé. Simplement, je souhaitais savoir si l'on nous demandera notre avis. Merci.

M. le Maire –

Effectivement, Madame Chamoux, vous avez déposé votre vœu trop tard, pour que j'affûte mes arguments de réponse. Mais je les connais un peu.

Ce que je vous suggère, peut-être, c'est de le re-déposer la prochaine fois, et nous y répondrons volontiers.

La semaine dernière, j'étais en réunion avec Cédric O, qui devrait être présent au SIIVIM, sur la 5 G. Il est clair qu'il n'y aura pas de moratoire. Il n'y en aura pas au plan national, et je n'en souhaite pas sur un plan local.

En revanche, ce que je souhaite, c'est organiser des réunions y compris publiques sur la 5 G, pour que l'on sache de quoi on parle, et en attendant que nous organisions ces réunions avec le public, nous en débattons aussi en Conseil peut-être plus d'agglomération, mais pourquoi pas aussi municipal, car tout le monde n'y siège pas. C'est un sujet important. C'est un sujet qui me rappelle les antennes téléphoniques, où l'on disait pis que pendre. Cédric O rappelait que, quand il se déplaçait dans les territoires, les gens lui demandaient surtout quand ils n'auraient plus de zone blanche, parce que, là-dessus, je me bats avec ceux qui s'en

plaignent. Il y en a encore. Et je souhaiterais qu'un opérateur vienne avec moi en voiture, et fasse le tour de la Nièvre. Même quand vous revenez de l'A 77, vous en avez aussi. Bref, aujourd'hui tout le monde n'est pas égal devant la communication, qui est pourtant indispensable. Il y a de moins en moins de lignes téléphoniques fixes. Et puis il y a également ce déploiement de la 5 G, qui est indispensable.

Je ne vais pas en faire un débat ce soir.

Moi, j'ai ma vision, vous avez la vôtre, que je sais différente.

Je vous invite juste, le temps que l'on en reparle, à revoir ce que les gens disaient de la 4 G. Juste cela. Et puis sûrement de la 3 G, et de la 2 G. Et aujourd'hui, vous êtes les premiers à vous réjouir de pouvoir parfois avoir jusqu'à la 4 G. Cela ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi, mais cela ne veut pas dire qu'il faut dire n'importe quoi non plus.

Je n'ouvre pas le débat, Madame Charvy, je réponds à Mme Chamoux. Le débat de la 5 G, on le fera une autre fois.

Mme Chamoux sait, parce que je lui ai fait répondre par mon Directeur de Cabinet, afin qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise, que son vœu n'était pas déposé dans le délai requis. Je l'invite à le faire, parce que c'est un sujet, de toute façon, dont je souhaitais saisir les Conseils. Je me permets juste cette note-là, comme cela on aura tout, et revenez aussi avec tout ce qui se disait sur la 4 G et qui était bien souvent de l'ordre du fantasme.

Je vous invite à redéposer votre question pour le prochain Conseil.

Voilà sur le rapport.

Pas d'autres remarques ?

Vous êtes invités à prendre acte que nous avons établi ce rapport.

Il en est pris acte.

2020-112

Adhésion au groupement de commandes constitué pour l'achat de prestation de contrôle, d'entretien courant et de maintenance des poteaux à incendie, des points d'eau naturels et artificiels et des ponts de paysage publics

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-113

Décision modificative n°2

M. le Maire –

Monsieur l'Adjoint aux finances et au budget pour la délibération n° 113, décision modificative n°2.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération qui est relativement simple, et je vais d'ailleurs l'élargir à d'autres sujets, parce que celui-là serait un peu pauvre.

Vous savez qu'il y a un transfert de budget entre le CCAS et la Ville pour l'exercice de la compétence Petite enfance, ceci à compter du 1^{er} août 2020.

Le montant du transfert est évalué à 2 051 321 euros (dont 1,8 million d'euros de masse salariale) et financé par trois leviers :

- Les recettes des participations familiales, pour un montant de 193 420,49 euros.
- Les recettes des prestations de service unique CAF/MSA, pour un montant de 610 647,56 euros.
- La baisse de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour un montant de 1 247 252,95 euros.

Il y a d'autres ajustements de prévisions budgétaires tels que :

- Le coût de la dette : + 4 000 euros pour le capital et + 26 000 euros pour les intérêts.
- L'ajustement du FPIC. Pour le budget prévisionnel, nous avons minoré les dépenses, notre contribution, et également le FPIC en recettes. Finalement, c'est plutôt favorable pour nous, puisque nous avons reçu, par notification de l'Etat, 518 000 euros en recettes et 441 000 euros en dépenses au niveau FPIC, ce qui nous fait paradoxalement un delta positif de 77 000 euros.
- L'ajustement du budget énergie : il a fallu faire un rajout, pour nos prévisions d'atterrissage de 77 484 euros en dépenses. Par contre, on a des avoirs EDF qui sont arrivés, à hauteur de 123 887 euros.
- Le financement des investissements de l'opération Natura 2000 : 32 279 euros en dépenses, avec un cofinancement de 25 823 euros (investissements pour mettre des clôtures à moutons, etc.).
- Le financement d'achats de livres complémentaires pour la médiathèque pour un montant de 13 300 euros totalement pris en charge par l'Etat.

Je vais enrichir cette décision modificative pour vous donner une information plus large.

Il faut savoir que, pour 2021, on a un risque important de perdre l'attribution du FPIC, qui sera sous doute étalée sur 2 ans. 518 000 euros en attributions. Malheureusement, si cette perte est étalée sur deux ans, cela nous ferait 259 000 euros de moins en 2021, et bien sûr 259 000 euros en 2022. Par contre, notre contribution, elle, elle reste.

C'est relativement important. Il faut savoir que, pour la préparation budgétaire, je proposerai que l'on ne retienne pas cette attribution. Ce serait trop dangereux d'équilibrer un budget avec une attribution qui est relativement incertaine.

Pourquoi risquons-nous de perdre cette attribution ?

On raisonne sur un ensemble intercommunal. Cela veut dire que l'on prend toutes les caractéristiques des communes et de l'agglomération, et on fait une consolidation. Il y a trois critères : le revenu imposable des ménages, qui comptent pour 60 % dans le calcul. Au niveau de notre agglomération, la moyenne, c'est 13 726 euros. Pour la France, c'est 15 217 euros. On peut se dire que c'est positif. Mais sauf que nos revenus augmentent plus vite que la moyenne, et cette situation est liée essentiellement à trois communes :

Coulanges (15 160 euros en 2019 par habitant en revenu ; 18 623 euros en 2020, ce qui fait une progression de 22,85 %.

Marzy : + 5,82 %.

Pougues est également positif.

Les autres communes sont inférieures à l'évolution de la moyenne France, qui est de 2,52 %. Nevers est à 2,08 % d'augmentation.

On prend également ce que l'on appelle le potentiel financier, la fiscalité plus la dotation forfaitaire. Pour l'ensemble intercommunal, c'est 702 euros par habitant. Pour la moyenne France, c'est 642 euros par habitant, et cela pèse à hauteur de 20 %.

Enfin, il y a un troisième critère, qui est l'effort fiscal. On mesure la pression fiscale par rapport à une moyenne nationale, et l'écart par rapport à la moyenne est de 1,23 en 2012. Aujourd'hui, il est de 1,14. Il y a donc de moins en moins d'écart, ce qui nous pénalise.

C'est très important pour la préparation budgétaire. On ne prendra pas le risque de perdre l'attribution du FPIC, et c'est une perte financière importante pour nous.

J'ai terminé sur ce point.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
François Diot.
- M. Diot – Ce n'est « que » 250 000 euros ?
- M. Suet – Pour 2021. Mais on aura 2022, si nous perdons la contribution.
Nous avons cette année 518 000 euros. On perdra donc 518 000 euros. Etalé sur deux ans, mais cela peut être 518 000 euros
- M. Diot – Nous le saurons quand ?
- M. Suet – On le saura au mois de juin de l'année prochaine.
- M. Diot – Or, j'imagine que vous allez nous présenter le DOB puis nous faire voter le budget au prochain Conseil, et nous le saurons donc six mois après. Si vous l'anticipez, c'est que c'est quasiment sûr.
- M. Suet – On ne peut pas prendre un tel risque.
- M. le Maire – On va dire que c'est craint.
Pas d'autres remarques ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions
Opposition : 0
Abstention: 0
Adopté à l'unanimité.

2020-114 **Modifications de tarifs – Grille tarifaire Droits de place marchés et activités commerciales**

- M. le Maire – Nous allons examiner la modification des tarifs des droits de place des marchés et activités commerciales. Je passe la parole à Mme l'Adjointe au Commerce, Pierrette Concile.
- Mme Concile – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.
Suite à la commission des marchés du 7 septembre dernier, et après concertation avec les commerçants, il a été décidé une modification des tarifs des droits de place pour les marchés de plein air à compter du 1^{er} novembre 2020, sachant que l'ensemble des grilles tarifaires pour 2020 a été adopté par le Conseil municipal du 17 décembre 2019.
Cette modification doit faire l'objet d'une validation de votre part.
Il a été décidé d'appliquer pour les commerçants de plein air un tarif spécifique basse saison pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars 2021.
La période hivernale est toujours compliquée à gérer du fait des conditions climatiques, ce qui génère des absences, et une offre commerciale amoindrie.
Ce tarif plus attractif devrait maintenir des marchés qualitatifs.
Pour information, et à la demande générale des commerçants et de leurs clients, après sondage, le marché du samedi matin ayant rencontré un vif succès depuis le mois de mars, avec les contraintes sanitaires associées, il restera installé à cet endroit pour la prochaine période hivernale.

Par cette délibération, je sollicite la validation des modifications apportées à la grille tarifaire.

M. le Maire –

Merci. Je précise que c'est un sujet qui a été travaillé avec les commerçants non sédentaires, et cela retient leur accord et celui de leurs représentants.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention: 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour cette unanimité sur cette délibération, qui nous permet d'adapter les tarifs en fonction de la saisonnalité.

2020-115

Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service de santé et de sécurité au travail

Adopté à l'unanimité.

2020-116

Création de 3 postes d'adultes relais - Brigade de tranquillité publique

M. le Maire –

Ensuite, nous avons la création de 3 postes Adultes Relais pour la brigade de tranquillité publique.

Madame la Première Adjointe et Mme Boujlilat, en duo.

Mme Morini –

Merci, Monsieur le Maire.

Un sentiment d'insécurité existe chez les habitants des quartiers Politique de la Ville, et ce, malgré le travail de fond mené par les acteurs locaux.

Pour répondre à ce problème, 3 postes d'adultes relais doivent être créés.

Il s'agit de mettre sur pied une brigade de tranquillité publique, avec pour missions :

- d'aller à la rencontre des habitants
- d'assurer l'interface entre le public ciblé, les intervenants sociaux, les services publics et les acteurs institutionnels,
- d'accompagner les usagers dans leurs démarches et de les orienter vers les personnes-ressources compétentes.

Les profils adultes relais apporteront une complémentarité aux ambassadeurs de proximité pour mener à bien les projets de la collectivité avec les différents partenaires et répondre aux attentes de la population.

Par ailleurs, Nièvre Habitat, qui a été un partenaire privilégié dans la mise en place des actions de proximité dans les quartiers, souhaite s'associer à notre politique de maillage territorial.

Ces postes d'adultes relais s'adressent aux personnes de plus de 30 ans, sans emploi et résidant dans un territoire classé Quartier de la Politique de la Ville.

Ne peut être proposé qu'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

La collectivité employeur s'engage à mettre en place ou faciliter l'accès à des formations sur la médiation sociale.

La collectivité employeur perçoit une aide forfaitaire de l'État correspondant à 92 % du SMIC et proportionnelle au temps de travail prévu dans le contrat.

Nièvre Habitat s'engage à financer les 8 % restants.

Dans la perspective de ce projet, il est nécessaire de solliciter la préfecture pour l'octroi des postes, de signer une convention-cadre tripartite et enfin de créer les postes attribués à la Ville de Nevers.

M. le Maire –

Merci.
Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

Je voudrais juste savoir pourquoi il n'est pas possible de créer des emplois qui soient davantage pérennes avec des personnes qui seraient réellement formées pour exercer ce travail.

Un travail qui se ferait sur le long terme, et non pas pour des contrats à durée déterminée de 3 ans, puisqu'on le sait, au bout des trois ans, la personne va s'en aller, et il faudra repasser à la formation d'une nouvelle personne, et ainsi de suite.

M. le Maire –

Madame Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Tout d'abord, peut-être indiquer qu'à travers ces contrats d'adultes relais, il y a aussi une démarche d'insertion professionnelle, puisque nous avons fait aussi le choix de nous tourner vers des personnes qui étaient reconnues dans le quartier, mais qui étaient aussi dans cette démarche et dans cette volonté de se réinsérer professionnellement. C'est déjà la première information.

Ensuite, il faut les financer, et ce n'est pas forcément simple. Cela fait un certain nombre d'années que le constat est toujours le même. Depuis cet été, nous avons remarqué d'importants changements, mais le constat qui a été fait, partagé par la Ville de Nevers, par l'Etat, par les bailleurs sociaux, et c'est un sujet qui est régulièrement remonté, notamment lors des rencontres de CLSPD : il manquait des personnes de terrain pour rediriger les publics vers les dispositifs existants, en tout cas vers ce qui était proposé sur le terrain, soit en termes d'animation soit en termes d'accompagnement, ou vers les interlocuteurs de terrain, tout simplement. Très concrètement, nous avons besoin de monde aussi pour occuper l'espace public. On constatait depuis un certain temps un réel manque sur le terrain à ce niveau-là, au contact des habitants, au contact des jeunes.

Cette initiative est née à l'aube de la période estivale. Nous avons monté assez rapidement un dossier parce qu'il y avait aussi une opportunité pour nous d'aller chercher des possibilités de financements. Evidemment, nous ne nous en sommes pas privés. Cela faisait un certain temps que nous avions connaissance de certains soucis, surtout en période estivale, surtout pendant les périodes de vacances scolaires. On a souvent des regroupements de jeunes qui conduisent à des nuisances sonores, au sein de quartiers, sur des endroits bien identifiés. Nous savons que nous avons besoin de relais sur le terrain pour les rediriger vers des choses qui existaient. Néanmoins, on savait aussi qu'il y avait un manque au niveau de différentes animations, culturelles, sportives, qui pouvaient être proposées sur l'ensemble des quartiers. Nous avons donc décidé de proposer un certain nombre de dispositifs de proximité pour l'été 2020.

Nous avons proposé d'ouvrir les gymnases. On savait aussi que l'on avait affaire à un été particulier, avec la crise sanitaire Covid, et avec des familles qui ne pouvaient pas partir en vacances. On savait aussi que l'on allait se retrouver confronté à une situation pas forcément évidente, à savoir des personnes, des familles qui auraient envie de sortir, qui auraient envie de se retrouver, mais qui peuvent aussi causer un certain nombre de nuisances sonores. Quand il fait beau, quand il fait chaud, que

c'est l'été, et que l'on se retrouve, on peut faire du bruit, et cela peut aussi causer des troubles dans le voisinage.

Nous avons donc anticipé un certain nombre de situations. Nous nous étions dit que nous pourrions proposer en parallèle un certain nombre de dispositifs de proximité : ouverture des gymnases, activités sportives, activités culturelles, à destination des jeunes et des familles. Cela a très bien fonctionné. Les personnes ont été plutôt très satisfaites de tout ce qui a pu être mis en place tout au long de l'été, tous les jours de la semaine, sauf le lundi et le mardi, à ma connaissance, mais plutôt du mercredi au dimanche, parce qu'il faut aussi que les gens puissent récupérer, et, en parallèle, ces adultes relais qui nous ont permis d'occuper le terrain et de re-diriger les différentes personnes vers ces activités proposées. L'action est sous le pilotage des ambassadeurs de proximité. L'idée était aussi de venir renforcer les équipes des ambassadeurs de proximité, qui ont pris leurs fonctions au 1^{er} septembre 2019. L'idée était vraiment d'occuper l'espace public, de mettre au point des dispositifs de proximité qui puissent parler aux habitants et qui puissent leur proposer des interlocuteurs bien identifiés.

Cette délibération arrive maintenant, car il a fallu monter un dossier très rapidement. C'était début juillet. Il a fallu être très réactif, ce que nous avons été ; les services, que je remercie, ont été très réactifs sur le sujet, et nous avons donc pu obtenir ces financements pour ces créations de postes d'adulte-relais.

Aujourd'hui, le constat, c'est que nous avons un poste d'adulte relais sur la Grande Pâture et les Montôts, un poste d'adulte relais sur le quartier du Banlay, et un recrutement qui est en cours sur le quartier des Courlis. L'idée étant aussi, par la suite, d'adapter les missions de ces adultes relais, qui sont fatalement différentes en période scolaire des périodes de vacances, et avec une organisation différente durant les périodes estivales.

Il y avait un réel besoin sur le terrain qui était ressenti par les uns et par les autres. Nous avons eu de très bons retours de la part notamment des bailleurs, qui vivent aussi, clairement, des choses au quotidien, et qui sont plutôt satisfaits de ce qui a pu se mettre en place.

Mais, effectivement, Madame Chamoux, je vous rejoins ; être sur de la pérennité, cela serait toujours mieux, mais il faut pouvoir financer les postes, ce qui n'est pas toujours simple. Cela demande un réel budget, et ici, en l'occurrence, nous avons l'opportunité, en parallèle, de pouvoir aussi permettre à des jeunes de s'insérer, et cela nous semblait intéressant de pouvoir tout conjuguer.

- M. le Maire – Merci. Pas d'autres interventions ?
M. Baudry, puis Mme Charvy.
- M. Baudry – Bonsoir. Donc, si je comprends bien, en fait, pour lutter contre l'insécurité dans les quartiers à Nevers, vous proposez la création de trois postes d'animateurs de quartier, finalement ?
- M. le Maire – Madame l'Adjointe.
- Mme Boujlilat – On ne parle pas d'insécurité.
L'insécurité, ce n'est pas...
- M. Baudry – En préambule de la délibération, c'est ce qu'il était indiqué.

- Mme Boujlilat – Effectivement, elle a été formulée de cette façon-là. Sauf que, là, on est plutôt sur de la prévention. On est vraiment sur de la médiation. On est vraiment sur de l'échange avec les habitants.
- C'est un dispositif qui nous permet de lutter aussi contre l'insécurité, puisque, et c'est bien connu, quand on occupe l'espace public, il est évident qu'il y a moins d'actes de délinquance, comme cela a pu être observé tout l'été, il y a moins de dégradations. Cela a fait partie aussi des constats que l'on a pu tirer à la fin de l'été et à la rentrée. Evidemment, cela y participe, mais il n'y a pas que ce dispositif-là, et ce n'était pas forcément le sens de l'action. Mais, évidemment, cela y participe. Et puis, j'ai envie de vous dire que lutter contre l'insécurité est l'affaire de tous. Evidemment, la Ville a sa pierre à apporter par rapport à cela. Maintenant, je rappelle que nous ne sommes pas les seuls ; il y a la police nationale, qui est là aussi pour lutter contre l'insécurité... Chacun joue son rôle. Mais, en tout cas, il est clair que cela y a participé, c'est évident. Cependant, le but premier n'était pas celui-là ; il était vraiment d'occuper l'espace public, et d'avoir des interlocuteurs bien identifiés sur le terrain.
- M. le Maire – Il y a largement d'autres mesures pour lutter contre l'insécurité elle-même qu'il faut encore parfaire et renforcer, malheureusement, suite au comportement de certains, mais cela n'exclut pas les mesures de prévention et d'accompagnement sur le terrain. Je crois qu'il ne faut pas opposer l'un à l'autre.
- Y a-t-il d'autres interventions ?
- Madame Charvy.
- Mme Charvy – Nous, en tant que groupe Nevers Ecologique et Solidaire, nous avons toujours pensé qu'il fallait privilégier la présence humaine, la médiation et l'éducation populaire dans nos quartiers plutôt que les caméras de vidéosurveillance et l'armement des policiers municipaux.
- M. le Maire – Vidéoprotection, Madame Charvy ! Habituez-vous...
- Mme Charvy – Je sais, c'est un jeu entre nous, et je crois que cela durera encore longtemps comme cela.
- Je vais prendre un nouvel exemple. L'exemple, cela ne vous étonnera pas, du programme écologiste à Paris pour les municipales. David Belliard souhaitait créer des bridages de la sécurité et de la tranquillité publique, non-armées, et les missions assignées à ces brigades étaient la lutte contre les incivilités, la prévention, la médiation, la présence dissuasive sur le terrain. Il s'agissait donc de retrouver l'esprit « gardien de la paix ». Il disait : *« C'est avec de la pédagogie, de la médiation, de la présence humaine, et un réel investissement dans la ville que nous arriverons à assurer la tranquillité de tous. En cas de non-respect des règles, les agents de la brigade verbaliseront chaque incivilité et saisiront la police nationale. »*
- Vous vous doutez bien, donc, Madame l'Adjointe, que nous n'allons pas voter contre une délibération qui va dans ce sens, mais il nous faut quand même ajouter que, dans ce domaine, il y a un certain nombre de dysfonctionnements qui sont à relever. Encore une fois, c'est un grand classique dans la politique menée ces six dernières années, vous vous saisissez d'une opportunité, dans le contexte particulier du Covid, qui l'a générée, et on relève qu'il n'y a pas de plan d'action qui serait anticipé, et par la même occasion, malheureusement – oui il faut faire de la politique –, il y a quand même en filigrane une absence de projet politique.

On a attendu, est-il besoin de le souligner, fin 2019 pour mettre en place des ambassadeurs de proximité, alors même que votre mandat s'achevait.

Deuxième question. Pourquoi Nevers ne s'est-elle pas appuyée sur les instances existantes ? Pourquoi la GUP, pourquoi le CLSPD, pourquoi les conseils citoyens, les trois instances qui forment un tout cohérent par rapport au sujet qui nous occupe, et qui peuvent dessiner un projet politique réel, celui-là, n'ont-elles pas été activées ?

J'ai encore deux ou trois bémols à indiquer, si vous le voulez bien.

On peut aussi se demander pourquoi ce service n'a pas été rattaché au CLSPD. Du coup, à quoi sert cette instance maintenant ? Comment travaille-t-elle ? Et il serait bien que vous nous donniez à l'occasion un bilan de l'instance en question.

4^{ème} remarque. Une brigade, pour être opérationnelle, doit regrouper au minimum deux ou trois personnes. Il n'est pas possible de faire de la médiation seul ; cela me semble être une hérésie, en termes de gestion d'équipe, sur des thématiques de prévention de la délinquance. Cela peut même être dangereux. A l'occasion de l'information que vous nous aviez indiquée en commission, en signalant que ces brigades intervenaient après les ambassadeurs de proximité.

Enfin, il me semble vraiment prématuré de faire un bilan qui a été pourtant rapidement brossé en commission, et on a dit qu'on y reviendrait ; on aura besoin, là encore, de chiffres plus précis. Je pense qu'il faut attendre un peu avant de faire un bilan, sauf si vous avez des chiffres précis à nous communiquer ce soir.

J'en ai terminé.

M. le Maire –

Merci.
Monsieur Diot.

M. Diot –

Pour aller dans le même sens par rapport aux propos de Nathalie Charvy, en fait, la question essentielle qui se pose, c'est la cohérence de l'ensemble des dispositifs qui sont mis en place en matière de proximité et de tranquillité publique, et donc sur la manière dont ces trois adultes relais nouvellement embauchés vont s'intégrer dans les dispositifs existants.

Vous avez dissous Nevers Médiation il y a quelques années. On ne va pas revenir sur le débat, mais Nevers Médiation occupait à peu près, semble-t-il, le même genre de missions, y compris en lien avec les bailleurs sociaux.

En complément, vous avez recruté des ambassadeurs de proximité, dont les missions me semblent également assez proches, même s'ils font des permanences dans les mairies de proximité, etc., ce que ne feront pas les adultes relais, mais tout cela va dans le même sens. Et maintenant, donc, des adultes relais. Comment tout cela va-t-il entrer en cohérence ? Qui va travailler avec qui ? Là, on nous dit que l'on recrute une personne par quartier. Donc 3 personnes sur 3 quartiers différents. Il y aura un adulte-relais pour Montôts Grande Pâturage, un adulte-relais pour le Banlay, et un adulte-relais pour Courlis-Baratte. Je n'imagine pas un instant que ces personnes soient lâchées seules dans la nature. Ce n'est pas une brigade d'une personne ? Car il n'est pas possible, comme le disait Nathalie Charvy, de sillonner les rues, de faire de la médiation tout seul.

On m'a répondu en commission qu'ils seront en binôme avec les ambassadeurs de proximité. Sauf que les horaires de travail ne sont pas les mêmes. Comment cela va-t-il se passer en soirée ? Je crois que les adultes relais travaillent de 18 heures à minuit. Ce n'est pas là qu'il y aura les ambassadeurs de proximité, et donc comment

cela fonctionnera-t-il ? En plus, c'est à ces heures-là que les problématiques sont sans doute les plus aigües.

Voilà beaucoup de questions.

Quelles missions pour les uns, quelles missions pour les autres ? Quelles synergies ? Quel travail en commun. Car je n'ose pas imaginer que ces dispositifs-là soient simplement juxtaposés les uns aux autres, au petit bonheur la chance, et en fonction des opportunités. Or, on peut quand même avoir cette crainte, car il peut y avoir un effet d'aubaine, une forme d'opportunité : on recrute trois adultes relais parce qu'en juin on a appris qu'il y a des crédits disponibles à la préfecture, que la préfecture va payer 92 % et Nièvre Habitat les 8 % restants, que cela ne coûtera donc rien à la Ville, et donc on recrute trois personnes en juillet, et c'est fait.

Heureusement, quand il y a des crédits disponibles, il faut en profiter, et vous avez bien fait de le faire, mais, au-delà de l'opportunité qui nous est offerte, quelle est la politique globale, cohérente, réfléchie, en la matière, à la Ville de Nevers ?

Il y a, en effet, et c'est ce qui nous a étonnés, un grand absent dans la délibération, et même dans la convention, il n'est même pas évoqué, c'est le CLSPD. C'est une instance essentielle, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il devrait être, lui, au centre de la délibération. Or, là, on n'en parle même pas. Que fait-il ? On sait que le CLSPD a été mis en sommeil, malheureusement, pendant plusieurs mois à la fin du précédent mandat. Maintenant, il y a un nouveau coordinateur. Comment cela fonctionne-t-il ? Le travail a-t-il repris ? Comment le CLSPD s'inscrit-il là-dedans ? C'est tout cela qui nous interroge ; c'est l'écosystème général qui doit fonctionner de manière cohérente, parce que ces adultes relais n'arrivent pas sur un terrain vide ; il y a des choses qui se font. Comment se greffent-ils là-dessus ? Et on pourrait, en effet, évoquer les conseils citoyens, les conseils de quartier, la GUP, les centres sociaux, etc. Il ne suffit pas de rajouter des choses, en fonction des possibilités, mais de faire en sorte que tout cela ait du sens. Or, là, on ne voit pas bien le sens de tout cela.

M. le Maire –

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Je vais tenter de faire une réponse globale aux différentes interventions.

Déjà, il ne s'agit pas d'ajouter quelque chose à de l'existant, parce que je vous assure que, s'il était question d'ajouter des adultes relais à des personnes qui sont déjà sur le terrain, cela se saurait. Cela fait des années que l'on a besoin, effectivement, de personnes sur le terrain pour justement réorienter, pour rediriger, pour canaliser aussi parfois les énergies. Je vous assure que cela fait quand même un certain temps que ces moyens-là sont réclamés sur différents quartiers, et que, pour le coup, on n'avait pas forcément jusqu'à maintenant.

Vous parlez d'effet d'aubaine. Cela me fait sourire. Ce n'est absolument pas l'idée, vous vous en doutez bien.

Si vous aviez bien entendu mes propos auparavant, je vous ai bien indiqué que cela faisait de nombreuses années qu'en CLSPD le constat était le même. Il y a bien eu des réunions de CLSPD, mais je parle du mandat précédent. Là, le nouveau CLSPD est en construction. C'est normal. On est sur un nouveau mandat. Il y a de nouveaux élus aussi qui arrivent, et il faut donc aussi laisser le temps de pouvoir construire les choses. Mais, en tout cas, cela faisait un certain temps, effectivement, qu'au cours du CLSPD on avait toujours affaire avec le même constat, qui était totalement partagé par les uns et par les autres, et qui était qu'il y avait besoin de personnes sur le terrain ; or, on en manque cruellement.

Madame Charvy, vous dites qu'il n'y aurait pas de projet politique. Fort heureusement, il y a des orientations qui sont prises au niveau de la proximité. Je veux bien que l'on passe beaucoup de temps à écrire un projet politique ; par contre, je vous assure que les habitants, eux, quand il y a des regroupements de personnes, des nuisances sonores, et que parfois cela ne se passe pas bien, je ne suis pas sûre qu'ils attendent un projet politique et que l'on s'attarde sur de grandes orientations ; ce qu'ils veulent, c'est du concret, c'est que concrètement on prenne les choses en mains, et qu'on leur propose des solutions. Je vous assure que ce n'est pas faute d'en avoir discuté avec eux en direct. Là, pour le coup, c'est un sujet qui revient de façon récurrente, et c'est une vraie réponse concrète que nous avons pu apporter, en tout cas sur la période estivale.

Vous évoquez les conseils citoyens, la GUP ; je veux bien. C'est vrai que ce sont évidemment des dispositifs de proximité, et une note les récapitule et elle vous a été adressée. Les conseils citoyens...

Mme Charvy –

Je ne crois pas qu'il y ait la GUP et les conseils citoyens dans la note dont vous parlez.

Mme Boujlilat –

Les conseils citoyens, non ; mais la GUP, je crois qu'elle figure dedans.

Non ? Il me semblait. Mais en tout cas, vous avez eu une note explicative qui reprenait quand même plusieurs dispositifs de proximité qui ont été mis en place, qui sont en lien, et qui ont du sens.

Après, je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Effectivement, je vous rejoins, la GUP, effectivement, participe à pouvoir résoudre un certain nombre de problèmes ; c'est sûr.

Sur les conseils citoyens, je ne suis pas tout à fait d'accord. Effectivement, on est sur de la consultation d'habitants. Je vous rappelle que les élus ne siègent pas. On est donc encore dans autre chose. On est plutôt là sur de la concertation citoyenne, qui a pour but aussi de faire naître des projets. On est encore sur quelque chose de différent. Je crois donc qu'il ne faut pas tout mélanger.

Sur la présence des adultes relais sur les quartiers, évidemment, vous l'avez compris, ils sont pilotés par les ambassadeurs de proximité. C'est-à-dire qu'il y a une sorte d'accompagnement, de tutorat, je ne sais pas si on peut l'appeler comme cela, mais en tout cas, ce ne sont pas des personnes qu'on laisse livrées à elles-mêmes sur le terrain. Elles sont tutorées et accompagnées par les ambassadeurs de proximité ; c'est la première chose. Pour débriefer aussi de ce qui se passe sur le terrain, pour les éclairer dans leurs missions.

Et puis, ensuite, effectivement, soit ils sont en binôme les uns avec les autres, et ils tournent sur les différents quartiers, de façon à ce qu'ils ne soient pas tout seuls ; soit ils sont amenés à être en binôme avec d'autres adultes relais sur d'autres structures (centres sociaux, Interstice...), où l'on a aussi à faire à des personnes qui sont en horaires décalés, et qui travaillent donc à peu près jusqu'à 23 heures, pour certaines. Cela leur permet effectivement de ne pas être seuls. Il ne s'agit pas de laisser des personnes sur le terrain la nuit toutes seules dans un quartier. Il y a aussi un roulement, si je puis dire, de ces personnes-là, de façon à ce qu'elles agissent toujours en binôme.

Je voulais rappeler également la différence entre les ambassadeurs de proximité et les adultes relais. Effectivement, on n'est pas du tout sur la même chose. Ils se complètent, mais ils ne sont pas du tout sur les mêmes missions. Les ambassadeurs de proximité sont vraiment sur l'ouverture des mairies de proximité. C'est important.

Ils sont là pour répondre aux habitants sur des questions administratives, mais pas seulement. Quand ils sont dans leur mairie de proximité, ils ne peuvent pas être sur le terrain. C'est la première chose.

Ensuite, on les mobilise aussi pour, à leur tour, mobiliser des habitants sur les conseils de quartier. Ils sont aussi des relais sur les conseils citoyens. Ils sont aussi sur du montage de projets, à une petite échelle, sur des petits périmètres, mais on ne peut pas leur demander d'être partout.

Très clairement, les adultes relais viennent en complément des missions des ambassadeurs de proximité, et ils forment des sortes de duos pour répondre au mieux aux attentes des habitants. On n'est donc vraiment pas du tout sur la même activité ni sur les mêmes missions. C'est vraiment important de le comprendre.

M. le Maire –

Merci. C'est un vaste sujet. L'essentiel, c'est que l'on renforce notre présence. Il y a aussi la présence policière en complément, quand il le faut.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je précise que nous allons prochainement réunir, d'ailleurs, le CLSPD, pour qu'il soit remis en œuvre, et nous allons mettre en place aussi la Direction de la Proximité et de la Sécurité, qui chapotera aussi l'ensemble de ces actions, pour une meilleure visibilité et le renforcement de ces différents services.

Je rappelle aussi que l'activité de Nevers Médiation a été intégrée dans l'action d'Interstice aujourd'hui ; cela n'a pas été une suppression, mais une réorganisation.

Nous délibérons sur la création de ces trois postes.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci pour cette unanimité.

2020-117

Actualisation du tableau des emplois

Adopté à l'unanimité.

2020-118

Attribution d'une subvention de fonctionnement Journée des Etudiants

M. le Maire –

Madame la conseillère déléguée à l'Enseignement supérieur, vous avez la parole pour la délibération n°118, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la Journée des Etudiants le 15 octobre.

Mme Hervet –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Comme vous le savez, nous organiserons la 6^{ème} Journée des Etudiants. J'ai volontairement voulu qu'on enlève le mot « intégration » parce que c'est compliqué en ce moment. Nous avons défini une date qui est celle du 15 octobre. Vous connaissez comme moi les conditions sanitaires et les problèmes que pose le Covid quand on réunit des grands nombres d'étudiants, mais nous avons fait en sorte, pendant cette organisation et cette journée, que les étudiants soient, pour la plupart, dehors, avec des petits groupes. Il y aura des activités qui seront ludiques, qui seront numériques, puisque nous allons les promener à travers Nevers avec une nouvelle application pour leur faire découvrir le cœur de ville et l'histoire de Nevers, et il y aura des activités sportives.

Pour toute cette organisation, je demande que vous vouliez bien voter la somme qui est toujours la même, à savoir 1 500 euros de la part de la mairie. Je vous remercie.

Mme le Maire – Merci.
Y a-t-il des questions ?
Nous votons.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.
En espérant que nous pourrions tenir cette journée...

Mme Hervet – Elle est prête.

M. le Maire – Mais, sinon, elle sera décalée.

2020-119 **Convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant avec la MSA**

M. le Maire – Madame l'Adjointe à l'Enfance, à la Jeunesse et à l'Education, vous avez la parole pour la délibération n°119 sur la convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant avec la MSA.

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
La Mutualité Sociale Agricole (MSA) participe financièrement aux frais de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance pour les enfants dont les familles sont affiliées à la MSA.
Pour cela, elle verse une prestation de service dite Prestation de Service Unique (PSU).
Afin que la commune puisse percevoir cette prestation dans le cadre du transfert de la compétence Petite enfance à la Ville, il est nécessaire de s'engager par une convention.
Cette convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la PSU entre la Caisse Régionale de la MSA de Bourgogne et la Ville de Nevers.
Il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?
Nous votons cette convention.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2020-120 **Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance**
Adopté à l'unanimité.

2020-121 **Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures – Participation de la Ville de Nevers – Année scolaire 2019/2020**

M. le Maire – Vous avez toujours la parole, Madame Gallois, sur la délibération n°121, pour la scolarisation d'élèves dans les communes extérieures et la participation de la Ville.

Mme Gallois – En application de la législation en vigueur, la participation de la Ville est appelée, pour l'année scolaire 2019-2020, pour la scolarisation de 9 enfants domiciliés à Nevers, dans les communes ci-après :

- Varennes-Vauzelles,
- Coulanges les Nevers,
- Saint Benin d'Azy.

En effet, ces enfants ont été inscrits, pour certains suite à une décision d'orientation spécialisée, prise par la Maison Départementale du Handicap, et pour d'autres suite à l'accord motivé de la commune de Nevers (raisons médicales ou situations familiales particulières).

La participation de la ville de Nevers est fixée à :

- Varennes-Vauzelles : 4 404,50 euros (5 enfants).
- Coulanges les Nevers : 1 200 euros (3 enfants).
- Saint Benin-d'Azy : 550 euros (1 enfant).

Je vous demande de bien vouloir accepter ces dépenses, dans la présente délibération.

Mme le Maire – Merci.
 Y a-t-il des questions ?
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2020-122 **Participation de la Ville de Nevers aux frais d'abonnement des enseignants des écoles primaires de Nevers au réseau Canopé**

M. le Maire – Vous avez la parole, Madame Gallois, pour la délibération n°122, sur la participation de la Ville de Nevers aux frais d'abonnement des enseignants des écoles primaires de Nevers au réseau Canopé.

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire.
 La Ville de Nevers conduit une politique en faveur des écoles publiques maternelles et élémentaires pour favoriser l'innovation éducative et l'acquisition de ressources pédagogiques, notamment numériques, nécessaires aux équipes enseignantes.
 Le réseau Canopé est un établissement public dépendant du ministère de l'Éducation nationale, éditeur de ressources pédagogiques trans-média, et offrant la possibilité dévolue à chaque enseignant d'être abonné à un bouquet de services de ce réseau.
 Il vous est proposé de bien vouloir participer à hauteur de 10 euros par personne et par année scolaire aux frais d'abonnement du réseau Canopé des enseignants des écoles publiques maternelles et élémentaires de Nevers, et de l'autoriser pour la durée du mandat 2020-2021.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?
 Madame Gerbe.

Mme Gerbe – Bonsoir à tous.

J'ai deux questions.

Vous nous dites que vous menez une politique en faveur des écoles publiques et maternelles pour favoriser l'innovation éducative, et que c'est pour cela que nous allons passer de 1 800 euros à 320 euros à peu près, si j'ai bien calculé ; je vous expliquerai par la suite.

Nous sommes un peu dubitatifs quant à cette politique que vous entendez mener. Surtout que vous ne vous êtes pas exprimés notamment sur la suppression des 3,5 postes dont j'ai déjà parlé ici même. C'était justement des postes qui étaient dédiés à « plus de maîtres que de classes » et à l'innovation pédagogique.

Nous aurions préféré que, dans la délibération, vous précisiez clairement que vous avez fait le choix d'aider les enseignants pour leur abonnement individuel plutôt que d'aider la structure dans son ensemble, ce qui est un choix politique.

Comment va se faire le calcul pour le versement, sur la base des abonnements de l'année précédente, ou pas ?

D'après le rapport que vous nous avez donné, la municipalité versait 1 800 euros à Canopé, puis 1 600 euros. Pendant deux ans, il n'y a eu aucune aide donnée à Canopé. Après, on a repris l'aide en se fondant sur les abonnements. D'après vos chiffres, il y a 32 enseignants qui sont abonnés. Si nous votons les 10 euros, cela nous fait donc 320 euros d'aide à Canopé, soit 5 fois moins qu'en 2016.

Vous l'avez dit, Canopé est, en effet, très utile pour les enseignants du primaire, puisqu'elle prête du matériel et des dispositifs nécessaires à leur emploi.

Nous pensons qu'il était plus utile de verser une aide d'un montant fixé à l'avance pour aider Canopé à renforcer ses offres pédagogiques plutôt que d'aider les abonnements individuels, qui sont en plus moins intéressants que les abonnements de l'établissement.

Pourriez-vous donc préciser la politique que vous menez d'innovation éducative, et la manière dont le calcul va se faire ?

M. le Maire –

Iris Gallois.

Mme Gallois –

Concernant la première question sur l'innovation éducative par rapport au réseau Canopé, le fait d'aider les enseignants sur leurs frais d'abonnement est une politique en soi d'innovation puisqu'on leur permet d'avoir accès, quels que soient les enseignants et quels que soient les écoles, au réseau Canopé.

Après, c'est un choix libre des enseignants qui est effectué, sur lequel nous n'avons pas pris. On les aide, et on participe, mais chacun est libre de faire appel à ce réseau ou non.

Le montant que vous évoquiez, les 1 600 euros forfaitaires, était versé à l'époque, effectivement. Sauf que l'ensemble des enseignants n'utilisaient pas nécessairement ce réseau, et que ce n'est pas une subvention que nous versons au réseau ; c'est bien une aide que nous allouons aux enseignants pour avoir accès au réseau. Et non pas une subvention sur un dispositif national.

Mme Gerbe –

Si j'ai bien compris, les enseignants qui voudraient aller à Canopé vont vous demander de payer les 10 euros ?

Mme Gallois –

C'est d'office, en fait. Eux, ils paient le reste à charge. Ils paient les 8 euros. C'est 18 euros d'abonnement par enseignant ; nous prenons 10 euros en charge, et ils paient les 8 euros restants.

- M. le Maire – Dès qu'il y a un abonnement, le système est mis en place.
- Mme Gallois – Et il peut y avoir des abonnements par établissement, cela ne change pas du tout le dispositif qui est mis en place par Canopé, que nous ne décidons pas par ailleurs.
- M. le Maire – Je voulais aussi ajouter qu'il y avait un projet mené avec Canopé et Nevers Agglomération, notamment sur le centre de robotique en ressources éducatives et professionnelles, et que c'était une façon aussi de travailler ensemble l'innovation, et que c'est Canopé qui a décidé brutalement au dernier moment d'arrêter. Il faut rappeler les choses, de temps en temps, aussi.
Y a-t-il d'autres questions ?
Nous allons voter.
Pour cette participation, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstentions : 6
Adopté à l'unanimité.

2020-123Acte de candidature auprès de l'UNICEF France au titre de la Ville amie des enfants – Mandat électoral 2020/2026

- M. le Maire – Madame l'Adjointe, vous avez la parole pour l'acte de candidature auprès de l'UNICEF France au titre de la Ville amie des enfants pour le mandat électoral 2020/2026, puisque nous étions déjà Ville amie des enfants, à Nevers, depuis longtemps, mais nous renforçons cela avec des mesures un peu plus strictes.
Je vous laisse la parole.
- Mme Gallois – Merci. Je voulais justement rappeler que, forte de son engagement pour l'enfance et la jeunesse depuis de nombreuses années, la Ville de Nevers a noué ce partenariat étroit avec l'UNICEF et obtenu dès 2002 le titre de « Ville amie des enfants ».
Nous souhaitons aujourd'hui poursuivre ce partenariat et renouveler cet engagement.
Dans le cadre du processus de candidature qui doit être lancé avant le 31 décembre 2020 par délibération du Conseil municipal à la demande de l'UNICEF, nous souhaitons élaborer et présenter à UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.
Ce plan d'action municipal 2020/2026 devra reposer sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :
- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune.
 - la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité.
 - un parcours éducatif de qualité.
 - la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune.
 - le partenariat avec UNICEF France.
- Au travers de l'appartenance au réseau « Ville amie des enfants » d'UNICEF France, nous nous engageons :
- à élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville.
 - à permettre la formation des élu-es et agent-es de la collectivité aux droits de l'enfant.
 - à concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être Ville amie des enfants pendant la durée du mandat électoral municipal.
 - à suivre les progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action.

- à communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs.
- à mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat.
- à promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre.
- à accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

Je vous demande d'autoriser le maire à engager l'acte de candidature pour le titre de Ville amie des enfants auprès de l'UNICEF pour le présent mandat électoral.

Merci.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Je vous propose de voter tous ensemble cet acte de candidature renouvelé dans le sens que vient de rappeler Iris Gallois.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-124

Convention entre la Ville de Nevers et la Ville de Clamecy – Renouvellement de la convention de dépôt du mobilier archéologique de Compièrre au musée d'art et d'histoire Romain Rolland

Adopté à l'unanimité.

2020-125

Lecture publique : convention de partenariat : « Hommage à Eric Rohmer »

M. le Maire –

Mme Hervet, vous avez la parole pour la délibération n° 125, concernant la lecture publique et la convention de partenariat en hommage à Eric Rohmer.

Je vous laisse la parole pour nous préciser cela.

Mme Hervet –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez peut-être, l'ACNE, Association des Cinéphages de Nevers, fête son trentième anniversaire en 2020.

Pour cette occasion, elle a décidé de mettre en valeur l'œuvre du réalisateur français Eric Rohmer, dont 2020 marque le centenaire de la naissance, et dont plusieurs films ont été tournés à Nevers.

La Ville de Nevers, notamment par l'intermédiaire de la médiathèque municipale Jean Jaurès, se félicite de participer à ce projet qui va offrir l'opportunité de faire découvrir aux Neversois une partie du patrimoine cinématographique au travers de ses collections et de différentes animations du 15 octobre au 15 décembre 2020.

Afin d'enrichir la programmation de l'ACNE, et d'en faire bénéficier un public le plus large possible, les deux structures souhaitent concrétiser leur collaboration pour la période du 15 octobre au 15 décembre 2020 en signant une convention de partenariat.

La convention jointe à la délibération est soumise à l'approbation du Conseil municipal. Elle fixe les modalités de la mise en œuvre de ce partenariat, et particulièrement les engagements respectifs de chacune des parties.

Je vous propose d'en approuver les termes, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, chapitre 11, opération 376.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?
 Nous votons.
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2020-126

Dispositif des livres à soi : convention de partenariat

M. le Maire – Corinne Mangel va nous parler de la délibération n°126 sur le dispositif des livres à soi et la convention de partenariat.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
 En effet, sollicitée par la Direction Régionale des Affaires Culturelle, la Ville de Nevers souhaite donner une suite favorable au dispositif que l'on appelle « Des livres à soi ».
 Ce dispositif est un dispositif totalement innovant de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme.
 L'originalité du projet est de donner la possibilité à des parents en difficulté d'accès à la lecture (situation d'illettrisme, d'analphabétisme, FLE) de bénéficier d'ateliers de découverte autour de la littérature jeunesse, afin de leur permettre de reprendre confiance dans leur capacité à partager des temps autour du livre avec leurs enfants.
 La Médiathèque municipale Jean-Jaurès se propose d'être la structure pivot de cette nouvelle action en y associant la Direction de la Petite enfance de la Ville de Nevers ainsi que le centre social Médio Vertpré.
 Afin de concrétiser leur action commune, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2022.
 Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, Madame Mangel.
 Y a-t-il des questions ?
 Monsieur Baudry.

M. Baudry – La démarche est à encourager et à soutenir. C'est un projet noble.
 Concernant le mode de sélection des 10 familles, quels sont les critères que Médio va choisir.
 10 familles, mais pourquoi la 11^{ème} n'aurait pas à être sélectionnée ? Je voudrais savoir comment vont être sélectionnées les 10 familles.

M. le Maire – Madame l'Adjointe.

Mme Mangel – C'est un dispositif qui a une structure pivot, la médiathèque Jean Jaurès. Il y a aussi la Direction de la Petite enfance et le centre social Vertpré.
 Je pense que c'est la Direction de la Petite enfance qui va se retourner vers le centre social Médio Vertpré. Par contre, pour les critères, cela reste là entre la Direction de la Petite enfance et le Centre Médio.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?
Vous vouliez ajouter quelque chose, Madame Mangel ; allez-y.
- Mme Mangel – Oui. Merci, Monsieur le Maire.
Vous savez, je suis une femme d'engagement. Lors du dernier Conseil municipal, je m'étais engagée auprès de M. Morel à communiquer certains éléments concernant la parité dans le cadre des dénominations de rues.
Voici les informations.
Avant 2014, sur 652 rues, 323 portaient des noms propres, dont 14 femmes, contre 305 hommes, ce qui représentant 4,95 % de femmes.
Depuis 2014, se sont ajoutées 17 rues, avec 17 noms propres, dont 5 femmes, contre 12 hommes. Ce qui représente 29,41 % de femmes.
Si nous faisons le total, c'est-à-dire sur 669 rues, 340 ont des noms propres, avec 317 hommes et 19 femmes. Cela nous donne un pourcentage de 6,18 % de femmes.
Mais là où je veux en venir, c'est qu'en conclusion, avec ces 6,18 % nous sommes bien au-delà de la moyenne nationale, qui, je le rappelle est de 2 %.
Et pour terminer, nous profiterons d'une prochaine cérémonie commémorative qui aura lieu sur l'ancienne place d'armes de la caserne Pittié, pour y associer l'inauguration de l'impasse de la baronne de Terline, où, bien sûr, vous serez tous conviés. Mais je ne peux pas encore vous dire la date exacte.
- M. Morel – Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de la majorité, je vous félicite pour ce travail.
- Mme Mangel – Merci, Monsieur Morel.
- M. le Maire – Que nous allons poursuivre, avec cet encouragement fort dans ce sens.
Merci de ces données qui sont intéressantes, actualisées.
Nous votons sur ce dispositif « Des livres à soi ».
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.
- 2020-127** **Cours d'art dramatique : partenariat théâtre du temps pluriel / La Maison / Ville de Nevers**
Adopté à l'unanimité. 1 abstention (M. Baudry)
- 2020-128** **Rétrocession par Nièvre Habitat de parcelles dans le domaine public communal dans le cadre du lotissement du Pré-Plantin**
Adopté à l'unanimité.
- 2020-129** **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modalités de mise à disposition du dossier au public**
- M. le Maire – Nous allons poursuivre, Madame l'Adjointe, avec la délibération sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, avec les modalités de remise à disposition du dossier au public.
Madame Wozniak.

Mme Wozniak –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais étoffer un peu la délibération, qui n'est pas très parlante en l'état.

Dans cette délibération, il s'agit de proposer un niveau d'accueil touristique à la hauteur du patrimoine et de la renommée de la ville pour la clientèle des camping-caristes nationaux et internationaux. La Ville de Nevers souhaite se doter d'une aire d'accueil et de service pour les camping-cars.

En effet, il n'existe pas, dans un rayon suffisamment proche, de lieux susceptibles d'accueillir les camping-caristes et leur véhicule dans des conditions de confort et de qualité à la hauteur des exigences actuelles.

Le site de la Bonne Dame, qui, par le passé, a déjà été un lieu d'accueil des touristes itinérants, puisqu'il accueillait le camping, apparaît comme le site le mieux adapté à cette nouvelle fonction de par sa proximité avec le centre-ville et avec le camping existant. C'est un site qui présente de nombreuses qualités : la proximité de la Loire, la vue sur le centre-ville ancien, et c'est un facteur important pour la réussite de ce nouveau projet touristique.

Il faut ajouter que l'impact visuel des véhicules est très limité, parce que l'endroit est en contrebas, dissimulé derrière la digue.

Le site est actuellement classé en zone N, et il se situe en zone d'aléa fort à très fort dans le Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI).

Ainsi, pour permettre l'accueil touristique de ces camping-cars, il s'agit d'étendre la zone classée NL au PLU, qui couvre aujourd'hui la parcelle du camping, au plateau de la Bonne Dame.

Je rappelle aussi qu'il s'agit de 8 emplacements : 6 de stationnements de longue durée, 2 de courte durée.

Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France et des services de l'Etat, ils sont favorables à cette conversion et à ce projet d'accueil touristique.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Madame Charvy.

Mme Charvy –

On est presque en fin de Conseil ; je ne vais pas discourir.

Je vais juste lire une partie de la délibération, et vous allez comprendre notre vote.

Dans la délibération, il est indiqué :

« Le projet se situe dans le site remarquable et le site inscrit à l'inventaire des sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du Plateau de la Bonne Dame. » Et donc on installe des camping-cars sur un tel site ?

Quant à la vue, si elle est belle pour les camping-caristes, on ne peut pas en dire autant de ceux qui auront désormais vue sur le plateau de la Bonne Dame revisité.

Voilà, Nevers enlaidie ! C'est d'un côté du pont une rampe à voitures à trois voies, et de l'autre côté un parking, de part et d'autre du fleuve.

Vous comprendrez donc que nous votions contre cette délibération.

M. le Maire –

C'est curieux, parce que je n'ai vraiment pas le sentiment que cela correspond à l'avis d'une grande majorité de Neversois qui trouveraient que Nevers s'enlaidit. Vous avez une vision qui est très personnelle.

Madame Wozniak, vous souhaitiez réagir ? Je ne sais pas s'il y a lieu, d'ailleurs.

- Mme Wozniak – Je ne suis évidemment pas d'accord avec vous. Il faut savoir aussi se diversifier, accueillir les camping-caristes. Je pense qu'il y a énormément de départements, de régions, de villes qui ont développé de l'accueil pour cette nouvelle pratique. Ensuite, comme je l'ai dit, c'est quand même relativement intégré, puisque cela n'impacte pas la vue de la ville sur la Loire. Je pense que l'impact est extrêmement limité.
- En plus, cela me semble assez judicieux, dans la mesure où l'on a un pôle tourisme qui va se développer assez près du camping. Il faut aussi penser aux personnes que nous accueillons et qui s'intéressent à notre ville, et qui viennent la visiter. La vocation change peut-être, mais l'endroit reste inconstructible. Le mail de platanes est toujours inscrit et protégé.
- Je trouve donc que c'est un projet positif, avec un très faible impact.
- M. le Maire – Je pense que le mot « camping-cars » ne doit pas faire peur.
- D'ailleurs, je voudrais rappeler que cet endroit était un camping il y a longtemps, et c'était déjà un site remarquable.
- Ensuite, l'économie du camping-car est intéressante, et nous n'avons pas de zone digne de ce nom.
- Ensuite, les camping-caristes, c'est une économie à deux chiffres. Je ne vois pas pourquoi Nevers, qui est quand même reconnu pour être une ville touristique forte, n'aurait pas aussi un lieu agréable pour les camping-caristes. Nous n'allons pas les mettre au fond d'une zone avec des friches ! Qui voudriez-vous intéresser ?
- C'est aussi intéressant. Je pense que le camping de Nevers fonctionne aussi et est rempli parce qu'il présente cette vue assez époustouflante sur notre ville et le pont.
- Votre appréciation sur la place Mossé, nous y viendrons tout à l'heure. Cela ne semble pas non plus être l'avis des Neversois lors des réunions publiques, avec plutôt une adhésion sur le programme. Mais nous en parlerons tout à l'heure.
- Madame Chamoux.
- Mme Chamoux – Je voudrais simplement savoir s'il n'était pas possible de trouver un autre site pour les camping-cars que celui-ci.
- M. le Maire – Anne Wozniak va vous répondre... que non, j'imagine.
- Mme Wozniak – Ce que nous essayons d'étudier en ce moment, en rapport avec le prolongement de la promenade de Loire, notamment sur le quai de Médine, c'est qu'il y a un espace béant au niveau d'Alkern, le passage des camions, et l'idée serait de planter une bande végétale assez importante pour dissocier le passage des camions d'un passage vélos/piétons, et donc faire une liaison douce qui nous amènerait jusqu'à la digue, et petit à petit jusqu'au parc Rosa Bonheur. Là, les largeurs sont telles à certains endroits que, en dessinant des emplacements, avec la végétation, on pourrait éventuellement se dire que quelques places de camping-cars pourraient être aménagées à cet endroit-là.
- M. le Maire – Merci.
- Pas d'autres remarques ?
- Nous votons.
- Y a-t-il des voix contre cette modification ? Des abstentions ?
- Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Nous accueillerons donc des camping-caristes, à la majorité, sur ce site.

Je précise aussi que nous allons engager une révision du PLU pour faire quelques adaptations par rapport à la dernière fois où nous l'avons adopté.

2020-130

Démolition de logements pour 1001 Vies Habitat

M. le Maire –

Madame Wozniak, vous gardez la parole pour la délibération n°130, qui concerne la démolition de logements pour 1001 Vies Habitat dans notre politique d'incitation à la déconstruction de logements qui ne sont plus salubres, et qui ne sont plus dans l'air du 21^e siècle.

Mme Wozniak –

A ce sujet, avant de lire la délibération, il y a des fonds qui sont débloqués en ce moment par l'Etat. C'est plus de 1 million d'euros. Le sujet de cette délibération est de pouvoir permettre à 1001 Vies Habitat de déconstruire pour pouvoir profiter de ces enveloppes.

1001 Vies Habitat est propriétaire de 878 logements sur le territoire de la ville de Nevers. Son parc de logement social présente un fort taux de vacance, en particulier au niveau du quartier des Courlis et de celui des Montots.

Vous avez un tableau que je vais détailler rapidement.

Courlis - Résidence Saint Fiacre : taux de vacance de 74 %.

Courlis - Résidence Verdiaux : taux de vacance de 72 %.

Bas Montots : taux de vacance de 69 %.

Ce qui est considérable.

Au regard de cette forte vacance, le bailleur a sollicité l'accord de la Ville de Nevers, par un courrier du 2 septembre 2020, pour démolir 339 logements répartis comme suit :

- Courlis – Saint-Fiacre (démolition partielle) : 127 logements, ce qui correspond à une démolition partielle de 5 bâtiments.
- Courlis – Verdiaux (démolition totale) : 64 logements. Deux bâtiments seront déconstruits.
- Bas-Montôts : 148 logements, ce qui correspond à peu près à 3 immeubles à déconstruire.

Je vous propose de donner notre accord aux démolitions envisagées, en imposant au bailleur de remettre les sites à l'état naturel. C'est important, puisque la municipalité travaille et anticipe quant au futur paysage, et notamment la gestion de l'attente du paysage en transition. Il a d'ores et déjà été demandé aux bailleurs de remettre le site en état, pour que l'on puisse inventer quelque chose. On a pour ces quartiers, qui vont représenter une libération de foncier importante, déjà un pré-projet de travailler sur l'agriculture urbaine. C'est ce qui serait le cas pour l'ANRU sur le quartier du Banlay. C'est une piste, pour l'instant, que nous explorons.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2020-131Avenant de transfert et mise à disposition du réseau de chaleur urbain de Nevers

- M. le Maire – Dernière délibération, Monsieur Devoise, n° 131, sur l’avenant de transfert et mise à disposition du réseau de chaleur urbain de Nevers.
- M. Devoise –
 Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.
 Par délibération du 11 février 2020, le Conseil municipal a approuvé les modifications statutaires de Nevers Agglomération et la prise de compétence «réseau de chaleur urbain».
 Cette nouvelle compétence a été entérinée dans les statuts de Nevers Agglomération par un arrêté préfectoral du 20 mars 2020.
 Brièvement, le projet, tout le monde le connaît. Le projet avait été initié par Patrick Centèlès et Joël Giron. Après, nous sommes arrivés en 2014, et nous avons continué le même projet et continué de le développer.
 Depuis 2016, le réseau de chaleur de la Ville de Nevers est distingué par le label Eco Réseau.
 Dernière étape, 2019, création d'un comité des usagers avec un représentant des usagers, le directeur du service Bâtiment, un élu, et bien sûr un représentant du délégataire.
 La suite logique du réseau de chaleur urbain était d’aller vers l’Agglomération de Nevers, qui continuera de le développer sur l’ensemble des communes de l’agglomération.
 Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de valider l’avenant de transfert de la délégation de service public tel qu’annexé à la délibération, et d’autoriser M. le Maire à signer tous les documents et de procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert.
 Avis favorable de la Commission n°3 du 15 septembre 2020.
- M. le Maire –
 Merci.
 Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
 C’est un sujet que nous avons déjà abordé, notamment au niveau de l’Agglomération.
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité.
- Nous accueillons avec plaisir M. Grafeuille, mais qui était absent pour la bonne cause.
- Nous arrivons justement à la déclaration – c’est plus une déclaration qu’un vœu, si j’ai bien compris – du groupe Nevers Ecologique et Solidaire sur l’aménagement de la Place Mossé.
 Vous avez la parole.
- Mme Dupart-Muzerelle –
 Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.
 Le groupe Nevers Ecologique et Solidaire a souhaité ce soir intervenir sur le projet de réaménagement de la Place Mossé, un projet coûteux de 4 millions d’euros pour des retombées contestables tant en termes de circulation, de dynamique

commerciale, de qualification d'entrée de ville que de conséquences environnementales. Il nous est présenté comme l'un des projets phares de ce second mandat.

Le groupe Nevers Ecologique et Solidaire souhaite apporter sa contribution au débat, faute d'avoir pu le faire en Conseil municipal, où le sujet n'a pas été débattu, et surtout pas voté, ce que nous ne pouvons que déplorer.

La parole citoyenne n'a guère été plus respectée : les Neversois se sont vu présenter qu'un unique scénario. La phase de concertation s'est déroulée entre le 3 août et le 4 septembre, dans une période peu propice à la mobilisation et au débat. Enfin cette phase s'est terminée le jour même par une réunion de présentation du projet, faisant fi d'éventuels retours.

Pour ce qui concerne le flux automobile, nous doutons que les problèmes de circulation puissent être résolus en réinstallant des feux tricolores, *a fortiori* en haut d'une rampe à 10% de pente entre la Loire et la Place Mossé arrivant en tête du pont, Place de Régemortes.

Concernant l'aménagement de la place en elle-même, le groupe Nevers Ecologique et Solidaire partage la nécessité de lui rendre sa vocation de belvédère, de l'aménager et de la réutiliser.

Or, la vue portera désormais sur la rampe et ses trois voies de circulation.

Cet aménagement, plutôt que favoriser le rapport au fleuve, comme annoncé, en gênera l'accès par une large voirie, y compris dans sa partie basse constituée de gradins.

De surcroît, l'aménagement proposé aura pour effet de bouleverser la vision depuis l'autre rive, c'est-à-dire depuis la digue de la Bonne Dame et la plage.

Enfin, l'arche fermée – à ce propos, l'architecte des Bâtiments de France l'a mentionnée comme une piste inexploitée – va disparaître à jamais, et le bloc horizontal constitué par l'actuel mur de soutènement et les tilleuls va être réduit à une portion congrue alors même qu'il procède de l'équilibre de la perspective d'entrée de ville.

Par ailleurs, nous notons les réponses particulièrement laconiques apportées à toutes les questions environnementales qui peuvent se poser sur un site rassemblant pas moins de 67 espèces animales et 132 espèces végétales. La question de l'île aux sternes n'est pas suffisamment traitée. Quant aux incidences définitives sur le milieu naturel, elles ne sont pas éludées, elles sont même présentées comme réelles. Mais la réponse apportée, à savoir : « ce n'est pas si grave, puisqu'il y a des milieux adjacents non impactés », nous semble pour le moins rapide et légère.

Pour finir, partout en France, on essaie de limiter l'emprise de la voiture au cœur des villes. La vague verte aux municipales dit assez bien le désir des Français pour des modes de déplacement plus doux, pour des centres-villes apaisés. A Paris, on supprime la voiture des quais...

Que fait-on à Nevers ?

On installe trois voies de circulation au bord de la Loire !

On augmente globalement la surface de voirie du site (une voie secondaire desservant les commerces étant prévue).

Au nom de la modernité, la place Mossé, va devenir une place comme une autre, une place « propre », une place « fonctionnelle ».

En réalité, pour le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, ce projet est la signature d'une modernité dépassée.

- M. le Maire – Bien. Ce n'est que votre avis.
Je ne pense pas que cela soit dépassé. Je pense que la situation actuelle est dépassée. Ce n'est plus une place aujourd'hui, c'est un carrefour de circulation dangereux et sans aucune mise en valeur, avec un parking peu avenant et une impossibilité pour les commerçants de profiter justement de ce que pourrait être une place. Mais il y a beaucoup plus à dire. Je passe la parole à Anne Wozniak.
- Mme Wozniak – Je vais intervenir sur certains points de votre exposé, qui me semblent contestables. Quand vous considérez que le sujet de la Place Mossé et de son aménagement est contestable, j'aimerais simplement rappeler qu'à la dernière réunion publique, qui a eu lieu il y a trois semaines, sur le site de Nevers Plage, les Neversois qui étaient là, une centaine, n'ont pas contesté outre mesure le projet. Ils étaient plutôt acquis à ce nouveau projet. Il y a eu des questionnements qui étaient plus de l'ordre de la vie nocturne. Il y a eu des questionnements aussi sur le carrefour à feux. On en a déjà débattu ici. C'est vrai que cela nous a posé également question, mais, quand un bureau d'études spécialisé dans ce genre de questions nous affirme et nous montre, schémas et études à l'appui, que ces feux intelligents vont pouvoir certainement améliorer la situation de bouchons sur le pont de Loire aux heures de pointe entrantes et sortantes, je ne sais pas ce qu'il faut faire derrière, mais, en tout cas, le public neversois a été convaincu par les explications des différents bureaux d'études.
Vous considérez que la parole citoyenne n'a guère été respectée. Je laisserais M. le Maire rappeler tous les échanges qu'il y a eu avec les citoyens, les commerçants, les différentes présentations ici même le 19 juin 2018.
« L'arche fermée ». Oui, j'ai vu le petit bout d'article dans *Le Journal du Centre* sur cette proposition plus écologique. Franchement, je m'interroge. Vous dites que cela n'a pas été effleuré.
- Mme Charvy – C'est l'architecte des bâtiments de France. On est bien d'accord.
- Mme Wozniak – C'est ce que vous avancez aussi, que peut-être de passer sous l'arche serait plus écologique. C'est ce que j'ai lu dans *Le Journal du Centre*.
- Mme Dupart-Muzerelle – C'est *Le Journal du Centre* qui l'a dit, mais on l'a juste évoqué.
- Mme Wozniak – Je voulais juste expliquer que, derrière cette arche, vous avez des milliers de mètres cubes. C'est-à-dire que c'est tout le remblaiement de la Nièvre que l'on a derrière. Donc vous imaginez les travaux colossaux ? Vous imaginez le chiffrage de ces travaux ? Ce n'est pas imaginable, ce n'est pas envisageable, et ce n'est pas portable par cette municipalité.
Il a été question de l'île aux sternes, et des nombreuses espèces animales.
L'île aux sternes : de la même manière, nous avons eu une étude environnementale qui nous a dit qu'il n'y avait pas d'impact sur l'île aux sternes. Nous suivons l'avis des spécialistes.
Quant aux espèces animales, cette question a été abordée par un membre de la LPO à la réunion publique, et vous savez que, depuis six ans, nous travaillons de manière régulière sur tous les projets où il y a justement des risques ou des sensibilités au niveau des espèces, et nous continuerons. Nous avons déjà un diagnostic environnemental conforté par les observations de terrain de la LPO, et nous allons travailler avec elle. Je l'ai dit à la réunion publique, il n'y a pas de projet

sans impact, et nous allons travailler avec elle pour limiter au maximum de déloger les espèces, et de le faire au moment où il le faut. Le projet qui finalement réplique le mieux les pierres du mur actuel est remonté côté Loire, et on va proposer le même style d'habitat à ces espèces.

Cela va faire une place propre, fonctionnelle, selon vous. Moi, je préfère cela qu'un parking. Après, c'est subjectif. Actuellement, c'est une place qui n'est pas avenante, qui est un parking, qui n'a pas été mise en valeur depuis plus de 40 ans, je pense. Je l'ai toujours connue comme cela. Et il ne faut pas confondre un projet livré dans l'air du temps avec un projet propre. C'est un projet qui a été travaillé depuis de longues années maintenant avec les bureaux d'études, qui a subi de nombreuses modifications à notre demande, parce que, justement, nous ne voulions pas un projet dans l'air du temps, tout propre, des places minérales que l'on voit partout ; c'est vraiment un projet que nous avons travaillé et que l'on a personnalisé par rapport à la politique globale que nous menons. Je trouve qu'en l'état ce projet est satisfaisant, et va pouvoir apporter une nouvelle entrée de ville digne de ce nom à Nevers.

M. le Maire –

Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin –

Deux compléments d'information, qui sont importants.

L'accès PMR a bien été pensé, au niveau de cette place, alors qu'aujourd'hui il est absolument impossible pour une personne à mobilité réduite d'y accéder.

Par ailleurs, nous avons également pensé à un accès adouci, justement, qui permettra d'aller aux commerces ou de se rendre rue Saint Genest ou de Loire. Ce n'est pas une voie à 50 km/h, mais une voie apaisée (20 km/h maximum) qui sera réalisée, avec quelques stationnements minute pour permettre aux usagers des commerces de pouvoir s'arrêter.

M. le Maire –

Puisqu'Anne Wozniak m'y a invité, je vais revenir sur le déroulé des étapes du projet.

D'abord, je voulais rappeler que vos prédécesseurs sur le plan politique au sein du Conseil avaient d'ailleurs intégré dans leurs premières études en 2012 la rénovation de la Place Mossé, ce qui avait entraîné ensuite en 2013 le réaménagement du Quai des Mariniers.

En ce qui nous concerne, nous avons lancé un concours de maîtrise d'œuvre fin 2014 jusqu'en juin 2015.

Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre en juillet 2015.

Premiers rendus d'esquisses en février 2016.

Rendu d'étude de circulation en avril 2016.

Un rendu de l'étude hydraulique en juillet 2016.

Un rendu de l'avant-projet en novembre 2016.

6 avril 2017 : présentation publique, associant la population, avec des plans et des maquettes. C'était lors de la réunion publique de mi-mandat.

22 mai 2017 : rencontre des commerçants sur le projet.

Juin 2017 : validation de l'avant-projet par la Ville.

Juillet à septembre 2017 : étude phytosanitaire des arbres.

Septembre 2017 : dépôt du permis d'aménager. Dépôt de la demande d'examen au cas par cas pour les impacts environnementaux.

12 septembre 2017 : présentation du projet à nouveau lors d'une réunion publique spécifique sur le sujet.

Fin octobre 2017 : la DREAL nous impose la réalisation d'une étude environnementale, ce qui a donc repoussé l'échéance et le choix.

Décembre 2017 : obtention du permis d'aménager. Présentation du projet (contrairement à ce que vous dites) en Conseil municipal du 19 juin 2018. La presse s'en était fait écho.

Mme Charvy –

(hors micro)

M. le Maire –

Je n'ai pas parlé de vote, Madame Charvy. Donc ce n'est pas la peine de me reprendre.

Je n'ai jamais dit cela.

C'est dans les délégations qui ont été remises au maire.

24 août au 4 septembre 2020 : présentation au Conseil, avec la possibilité à chacun de s'exprimer. Exposition dans le hall de l'hôtel de ville.

4 septembre 2020 : réunion publique spécifique de présentation du projet.

Effectivement nous arrivions à la date d'échéance des remontées possibles, que nous avons indiquée repoussable de quelques jours, de mémoire jusqu'au 7 septembre.

Donc, voilà, je pense que c'est un projet que nous avons co-construit, dans les limites de l'exercice, largement avec tous ceux qui le souhaitent, les usagers, les nombreux automobilistes ou piétons qui fréquentent cette place dans des conditions particulièrement difficiles et notamment l'hiver. Mme l'Adjointe au Commerce me disait qu'une réunion avec les commerçants de la place, comme nous nous y étions engagés, s'était tenue hier, et qu'ils étaient, à une très large majorité, favorables à ce projet, dont ils attendent beaucoup, parce que, justement, cela va permettre une extension des terrasses, et y compris les autres commerces. On pourrait aller même jusqu'à une piétonnisation devant les boutiques, ce qui permettrait d'éviter de couper les terrasses, avec peut-être un système de barrière pour les livraisons ou les riverains, comme nous avons été obligés de le mettre en place rue du 14 juillet, un certain nombre de conducteurs n'ayant pas compris qu'un sens interdit y interdisait l'accès. Et donc nous laisserions peut-être 4 ou 5 places pour les riverains et les commerces pour faciliter l'accès et surtout le fonctionnement des commerces.

Donc, voilà, je ne partage pas vos réserves.

Après, je ne vous cache pas que l'arche, je me suis toujours posé la question de pourquoi elle était bouchée, et pourquoi pas continuer, mais, effectivement, quand vous regardez de près les choses, tout d'abord à ma connaissance, il y a des réseaux qui passent à l'intérieur, et ce serait compliqué de modifier cela, et ce serait très coûteux. Ensuite, nous nous attaquerions à un pont, qui est de la compétence Etat. Donc nous partons pour un certain nombre d'années. Et également, si vous regardez bien la perspective, la voirie qui arriverait en remontant du quai des Mariniers ne correspond pas à une voirie en face. Cela veut dire qu'il faudrait recréer tout cela vers le pont mal placé. Ce sont des travaux, comme cela a été dit, d'abord qui ne nous seraient sûrement pas permis, et qui ensuite seraient colossaux et déraisonnables.

Monsieur Morel.

M. Morel –

Monsieur le Maire, je voudrais revenir, en tant que nouvel élu dans cette assemblée, sur un point purement démocratique.

Nous sommes amenés à voter pour des délibérations à 1 500 euros, 2 000 euros ou 3 000 euros. Or, il s'agit là d'un projet de 4 millions d'euros, et, visiblement, mais je

me trompe peut-être, nous ne serons pas amenés à voter dans cette enceinte pour qu'il y ait un vote démocratique, qui aurait eu, naturellement un vote majoritaire, j'imagine, mais j'en appelle à tous les élus de cette assemblée de se poser la question : « est-ce normal ? », et que tous les Neversois s'interrogent : « est-ce que c'est normal, pour un aménagement aussi important, que 4 millions d'euros ne passent pas par le vote ? »

Vous allez me dire que cela fait partie des décisions du maire ; certes, mais vous pouvez très bien dire que cela nécessite quand même un vote de cette assemblée.

M. le Maire –

Je vous pardonne parce que vous êtes un nouvel élu, mais c'est du réchauffé et cela a déjà été dit et redit. Je referai la réponse : il n'y a aucun euro engagé dans cette assemblée qui ne soit soumis à un vote, et vous avez voté, ou en tout cas ceux qui vous ont précédé, dans le cadre du vote du budget, cette opération. Tout est voté ici à l'euro près.

Après, c'est effectivement en décision du maire ou en délibération, mais tout est voté à l'euro près dans le cadre du budget. Donc vous vous trompez.

Avons-nous fait le tour ?

Madame Charvy, vous vouliez ré-intervenir, ou c'est bon ?

Mme Charvy –

Je voulais juste terminer, en disant que nous avons, nous aussi, organisé une réunion publique, avec l'Association Ouverte et Citoyenne, et que nous vous avons livré l'ensemble de nos conclusions. Avant la date de fin de consultation, j'ai envoyé l'ensemble de nos conclusions à la mairie.

M. le Maire –

Sauf que ce n'est pas l'assemblée délibérante de la Ville, l'AOC, et d'ailleurs je regrette que vous ne m'ayez pas convié ; je serais venu volontiers expliquer mon projet, et apporter la contradiction, parce que c'est ce qui manque sans doute à votre proposition.

Donc, évidemment, nous faisons ce projet, et c'est même le premier gros projet de mandat que nous lançons, avant la fin de l'année sur les appels d'offres. Nous avons aussi des fonds européens qui doivent être sécurisés.

Et, donc, début des travaux courant du premier trimestre 2021.

Je pense que c'est un beau projet pour Nevers, qui va permettre à nouveau une belle vue sur la Loire, sur le pont, et je rappelle aussi que, normalement, Monsieur Grafeuille, nous recevrons les porteurs prochainement ensemble. C'est, si je puis dire, coup double. C'est-à-dire que ce projet va engendrer enfin la rénovation d'une verrière que les Neversois ne supportent plus et que les touristes ne comprennent pas, qui est le Grand Monarque, qui, pour le coup, est un projet sans fonds publics engagés. Ce sont même deux opérations que nous déclenchons je dirais même symboliquement ce soir grâce à votre intervention.

Je pense que nous avons fait le tour ; il n'y a pas d'autres interventions.

Je vous donne rendez-vous, pour les élus communautaires, le 26 septembre à 9 heures, au Conseil d'agglomération.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 17 novembre.

Nous recevrons le ministre des PME vendredi, et, le 5 octobre, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, que je vais rejoindre à Paris le 30 septembre pour l'annonce des services de Bercy, et je pense que Nevers ne sera pas oublié, et je serai présent avec lui pour la conférence de presse.

Belle soirée, puisqu'il en reste, pour une fois.
La séance est levée.
Merci.

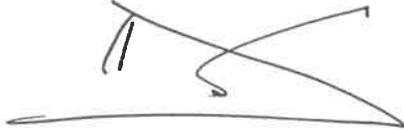
(La séance est levée à 21 heures 18.)

Les secrétaires de séance

Françoise Hervet



François Diot



Le Maire

Denis Thuriot

